

" Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »
Antoine de Saint-Exupéry

Ce devoir fait partie d'un ensemble d'épreuves nécessaires à la validation d'un programme de master en coopération internationale et aide humanitaire.

Sujet du mémoire :

***Protection de l'environnement dans les réponses humanitaires au Nord-Kivu,
République Démocratique du Congo.***

| | |
|---------------|--|
| Sollicité par | KALU Institute - Humanitarian Aid Studies Centre |
| Date | 17 Février 2021 |
| Auteur | Alphonse MUHINDO VALIVAMBENE |
| Superviseurs | Karin Michotte Zandra Muñoz Barrera |



Modèle du mémoire

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Licence et autres déclarations | 1 |
| 1.1 Licence | 1 |
| 1.2 Déclaration de l'auteur | 1 |
| 1.3 Contributions de tiers | 1 |
| 1.4 Déclaration concernant les sections de ce mémoire ayant été utilisées dans le but de valider un autre programme d'études | 2 |
| 1.5 Publications dont vous êtes l'auteur, intégrées dans ce mémoire | 2 |
| 1.6 Remerciements | 2 |
| 1.7 Dédicace | 2 |
| 2. Informations relatives à ce document | 3 |
| 2.1 Catégories | 3 |
| 2.2 L'auteur | 3 |
| 2.3 Résumé | 4 |
| 3. Introduction et avant-propos | 5 |
| 3.1 Introduction | 5 |
| 3.2 Problématique | 6 |
| 3.3 Objectifs de recherche | 7 |
| 3.4 Questions principales et hypothèses de recherche | 8 |
| 3.5 Pertinence de l'étude | 8 |
| 3.6 Portée de l'étude / Valeur ajoutée | 10 |
| 3.7 Méthodologie utilisée | 11 |
| 3.8 Limites de l'étude | 13 |
| 3.9 Description du domaine d'étude | 14 |
| 4. Résultats de la recherche | 15 |
| 4.1 Identité des enquêtés | 15 |
| 4.2 Personnes en charge dans les familles de déplacés | 15 |
| 4.3 Perception de l'environnement par les déplacés internes | 16 |
| 4.4 Prise en compte de l'environnement dans les sites d'accueil | 16 |
| 4.5 Niveau de consommation du bois et de déforestation dans la zone | 18 |
| 4.6 Capacité de charge des milieux d'accueil des déplacés internes | 18 |
| 4.7 Analyse des parties prenantes dans la zone d'étude | 19 |
| 4.8 Vérification des hypothèses | 21 |
| 5. Conclusion et recommandations (ou message principal) | 23 |
| 5.1. Priorités environnementales dans l'assistance humanitaire | 23 |
| 5.2. Politique environnementale dans l'assistance humanitaire | 24 |
| 6. Annexes | 25 |
| 6.1. Liste des acronymes | 25 |
| 6.2 Glossaire | 25 |
| 6.3 Sources | 27 |
| 6.4 Bibliographie | 27 |
| 6.5 Illustration de la déforestation par la carbonisation | 28 |
| 6.6 Lieux concernés par l'étude | 28 |
| 6.7 Guides d'entretien | 30 |
| 7. Annexes supplémentaires | 32 |
| 7.1. Site de Luofu | 32 |
| 7.2 Site de Kikuvo | 32 |
| 7.3 Site de Kivako | 33 |
| 7.4 Site de Matembe | 33 |

Liste des tableaux :

| | |
|--|----|
| <i>Tableau 1.</i> Effectif des personnes enquêtées | 15 |
| <i>Tableau 2.</i> Personnes en charge dans les familles de déplacés..... | 15 |
| <i>Tableau 3.</i> Problèmes environnementaux identifiés dans les sites de déplacés internes..... | 16 |
| <i>Tableau 4.</i> Analyse des problèmes environnementaux identifiés dans les sites | 17 |
| <i>Tableau 5.</i> Taille de la population et sa densité dans la zone d'étude..... | 18 |
| <i>Tableau 6.</i> Acteurs plus influents et plus importants dans la zone d'étude | 20 |
| <i>Tableau 7.</i> Acteurs plus influents et moins importants dans la zone d'étude..... | 20 |
| <i>Tableau 8.</i> Acteurs plus importants et moins influents dans la zone | 21 |

Figure :

| | |
|---|----|
| <i>Figure 1.</i> Carte de la zone d'étude, Janvier 2021 | 29 |
|---|----|

1 Licence et autres déclarations

1.1 Licence

Cette œuvre est mise à disposition en vertu de la Licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.



Cette licence permet aux autres de remixer, arranger, et adapter votre œuvre, même à des fins commerciales, tant qu'on vous accorde le mérite en citant votre nom et qu'on diffuse les nouvelles créations selon des conditions identiques. Cette licence est souvent comparée aux licences de logiciels libres, "open source" ou "copyleft". Toutes les nouvelles œuvres basées sur les vôtres auront la même licence, et toute œuvre dérivée pourra être utilisée même à des fins commerciales. C'est la licence utilisée par Wikipédia ; elle est recommandée pour des œuvres qui pourraient bénéficier de l'incorporation de contenu depuis Wikipédia et d'autres projets sous licence similaire.



C'est une Licence "Free Culture" (libre au sens donné par ce groupe)

1.2 Déclaration de l'auteur

Cette œuvre est le fruit d'un travail dont je déclare être l'auteur, et ne contient aucun document ayant été publié ou élaboré par un tiers, en dehors d'extraits de textes dûment référencés.

Les contributions d'autres auteurs à ce document sont clairement identifiées. Elles incluent : l'assistance statistique, le format des enquêtes et sondages, l'analyse des données, l'utilisation de certaines procédures techniques, ainsi que tout autre travail de recherche original utilisé ou mentionné.

Le contenu de ce mémoire est donc le résultat de mes efforts et ne comporte aucun paragraphe conséquent ayant été précédemment soumis à des examinateurs dans le cadre d'un autre programme d'études. Je déclare avoir clairement identifié la présence de telles sections le cas échéant.

Je déclare avoir élaboré ce devoir sous une Licence Creative Commons. Un exemplaire électronique de mon mémoire est disponible en téléchargement depuis la page web de l'Institut.

1.3 Contributions de tiers

Ce travail est le résultat des recherches de terrain, dans les sites des déplacés internes en Territoire de Lubero, Province du Nord-Kivu, République Démocratique du Congo (RDC). La collecte des données a été facilitée par l'implication de deux enquêteurs (un technicien en développement communautaire et un ingénieur agronome) de l'organisation BOAD (Bureau Œcuménique d'Appui au Développement) de Goma. Ces enquêteurs ont été préalablement formés pour mener, avec nous, les investigations auprès des personnes et organisations concernées afin de recueillir les données nécessaires.

1.4 Déclaration concernant les sections de ce mémoire ayant été utilisées dans le but de valider un autre programme d'études

A travers ce mémoire, nous n'avons utilisé aucune section qui a déjà servi pour valider un autre programme d'étude.

1.5 Publications dont vous êtes l'auteur, intégrées dans ce mémoire

Dans notre parcours académique et professionnel, nous avons publié certains travaux professionnels et scientifiques. Les résultats de ces travaux ne sont pas intégrés dans ce travail.

1.6 Remerciements

Nous exprimons notre profonde gratitude aux personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

D'abord, nous adressons nos remerciements à nos encadreurs, Karin MICHOTE et Zandra Muñoz Barrera, pour la disponibilité et le dévouement dont elles ont fait montre afin de nous accompagner dans le processus de production de ce travail.

Ensuite, notre sentiment de reconnaissance va tout droit à BOAD pour son soutien durant tout le cycle de MCIAH et dans la collecte des données. Nous espérons qu'il mettra à profit les résultats de cette recherche pour consolider son plan stratégique 2020-2030, à travers les axes sur la protection de l'environnement et l'assistance humanitaire. Aussi, exprimons-nous notre reconnaissance à WWF Goma (Thierry LUSENGE et Gédéon BAKERETHI) pour des informations pertinentes sur les questions de reforestation et d'économie de l'énergie bois. Merci également à M. Godefroid KAYUNGURA, Enseignant et Doctorant à « Great Lakes University of Kisumu » (GLUK) pour avoir lu le draft de ce travail et formulé des remarques pertinentes sur son contenu, complétant ainsi nos propres recherches.

Enfin, nos remerciements s'adressent à notre famille, à nos amis et surtout à l'ensemble de la promotion Kalu Institute de juin 2019 pour tous ces bons moments et échanges fructueux engagés durant cette belle période de formation.

1.7 Dédicace

A ma chère épouse Julienne KANYERE MWASIMUKE qui m'a soutenu durant cette année d'apprentissage au MCIAH à Kalu Institute.

2 Informations relatives à ce document

2.1 Catégories

| Pays | Type de documents | Sujet | | Institutions | Langue |
|----------------------------------|--|---|--|--|----------|
| République Démocratique du Congo | Article Étude de cas Ressource en ligne IT (technologie de l'information) Manuel Présentation Rapport Vidéo | Administration Plaidoyer Sensibilisation Gestion des camps Renforcement des capacités Conflits Coordination Développement Éducation Sécurité alimentaire Égalité des sexes Gouvernance | Aide humanitaire Principes humanitaires Personnes déplacées Objectifs de Développement durable Pauvreté Protection Réfugiés Résilience Changement social Durabilité | ALNAP DG-ECHO Fonds Monétaire International Croix Rouge ONU Projet Sphère | Français |

2.2 L'auteur



Alphonse MUHINDO VALIVAMBENE est né le 12 Juin 1971 à Vitshumbi, Province du Nord-Kivu, RDC. Il est licencié (BAC+5) en Développement Communautaire. Pendant 25 ans, il a respectivement coordonné deux organisations de la société civile congolaise : le Programme d'Actions Locales (PAL), de 1993 à 2003 et le Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Écosystèmes Forestiers (Réseau CREF), de 2003 à 2018 au Nord-Kivu.

Depuis octobre 2018, il est consultant indépendant. Il a ainsi presté auprès des organisations nationales, internationales et agences des Nations-Unies (PNUD, UN Habitat) dans des domaines variés : Renforcement organisationnel, Planification stratégique axée sur la théorie de changement, Évaluation institutionnelle et des projets, Gouvernance organisationnelle et réseautage, Foresterie communautaire, Gestion du cycle de projet et mobilisations des ressources, Plaidoyer, etc.

En même temps, depuis mars 2019, il assume les fonctions de 1^{er} Vice-Président du Conseil de gestion de BOAD, une ONG humanitaire et de développement active au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri, à l'Est de la RDC. Ces provinces sont victimes des conflits armés, avec afflux massif des déplacés internes dans plusieurs zones. Les activités humanitaires y sont donc intenses. En tant qu'environnementaliste praticien, l'auteur est préoccupé par la prise en compte des questions environnementales dans les réponses humanitaires.

Contact : valivambenealphonse@gmail.com, Téléphone : +243-998-384-839

2.3 Résumé

Depuis bientôt trois décennies, la Province du Nord-Kivu en RDC est le théâtre des conflits armés ayant provoqué le déplacement interne et externe de milliers de personnes. Ainsi, le Territoire de Lubero, particulièrement les agglomérations de Luofu, Kikuvo, Kivako et Matembe ont accueilli, depuis avril 2016, les déplacés internes estimés à 3.708 personnes dont 2.287 femmes (soit 61,68 %), vivant essentiellement dans les familles d'accueil.

Le déplacement des populations et leur accroissement brusque dans les agglomérations d'accueil a provoqué des problèmes environnementaux, notamment l'accélération de la déforestation, la rareté des terres arables causant ainsi la surexploitation et l'infertilité du sol, la faible production agricole, la carence alimentaire, ... Ce tableau sombre laisse croire que la capacité de charge des milieux touchés est saturée.

Ainsi, à partir d'un échantillon aléatoire constitué de 90 personnes, nous avons mené une recherche grâce aux méthodes historique et descriptive en utilisant les techniques d'analyse documentaire, d'interview semi-structurée, de focus group, d'observation directe et de triangulation. L'analyse des données recueillies nous a poussé à infirmer les deux hypothèses émises au départ.

En effet, face à la première hypothèse selon laquelle « lors des interventions d'urgence, les ONG humanitaires privilégieraient les pratiques durables pour limiter la déforestation et protéger ainsi l'environnement dans leurs zones de travail », les organisations humanitaires BOAD et Christian Aid, intervenant à Luofu, Kikuvo, Kivako et Matembe, affirment qu'elles se préoccupent plus de la distribution de l'aide humanitaire en vivres et non vivres. Les pratiques environnementales limitant la déforestation ne font pas partie de leur plan de travail. Ceci a été confirmé sur le terrain par les déplacés eux-mêmes ayant signalé la situation de déforestation à 66,04% des cas exprimés.

La deuxième hypothèse était libellé comme suit : « Pour encourager les bonnes pratiques de réduction de la déforestation et des autres dégâts environnementaux, les ONG humanitaires disposeraient de politique environnementale qui dicterait la ligne de conduite pour une assistance humanitaire respectueuse de l'environnement ». BOAD et Christian Aid ont avoué qu'ils n'en avaient pas. Les actions environnementales ne sont pas envisagées en amont lors de la planification et font défaut dans les exigences de donateurs humanitaires. Même le plan de réponse humanitaire 2020 pour la RDC n'en fait pas allusion.

Pourtant, l'environnement est le support de toute vie : la terre, la forêt, le climat, la biodiversité, les écosystèmes forestiers et lacustres, ... sont essentiels pour la survie de l'humanité. Ainsi, le développement durable repose, de manière complémentaire, sur quatre piliers dont l'environnement, le social, l'économie et la culture. Tout en continuant à accorder priorité urgente aux vies humaines en péril, il importe d'avoir un regard prudent sur l'avenir des bénéficiaires à moyen et long termes, en veillant sur le support de la vie qu'est l'environnement.

C'est pourquoi, nous suggérons que toute intervention humanitaire intègre l'évaluation des risques environnementaux, l'éducation environnementale, la promotion de l'agroécologie pour les populations d'accueil et les déplacées (car, tous pratiquent l'agriculture familiale) et l'économie de l'énergie-bois dans la cuisson de la nourriture en famille. A travers ces mesures, il sera aisé d'organiser l'aide humanitaire tout en veillant harmonieusement aux normes environnementales et à la durabilité de la vie humaine.

3 Introduction et avant-propos

3.1 Introduction

Depuis des années 90, la Région des Grands Lacs Africains est caractérisée par un contexte tumultueux dominé par les guerres et l'instabilité socio-sécuritaire. En effet, la guerre du Rwanda déclenchée le 06 Avril 1994 avait provoqué les déplacements massifs de plus de deux millions de rwandais vers les pays voisins. C'est ainsi que « l'afflux vers Goma (Nord-Kivu, RDC) fut d'une dimension et d'une rapidité sans précédent : en l'espace de cinq jours entre le 14 et le 18 juillet 1994, quelque 850 000 réfugiés arrivèrent dans la ville de Goma¹ et traversèrent aussi à divers points situés plus au nord. »² Malheureusement, certains réfugiés avaient traversé la frontière de la RDC avec les armes et munitions. Déjà dans les camps de réfugiés, on pouvait observé des violences importantes : Selon le rapport d'évaluation conjointe de l'intervention humanitaire au Rwanda, Étude III (1996), « une estimation fondée sur une enquête rétrospective d'un camp suggère que 4 000 réfugiés moururent des suites de violences infligées par la milice, par des soldats zairois rebelles et par d'autres réfugiés ».

Le changement de régime politique au Rwanda, en juillet 1994, avait eu des répercussions sur la RDC, désormais en proie aux guerres et aux conflits multiples. C'est ainsi qu'en 1996, la guerre dite de libération avait été menée par l'Alliance des Forces Démocratique pour la Libération du Congo (AFDL) soutenue par le Rwanda et l'Ouganda. Les réfugiés rwandais concentrés dans les camps de Mugunga (à l'ouest de Goma) et Kibumba et Katale (au Nord de Goma) ainsi que ceux de la Province du Sud-Kivu avaient été dispersés dans la nature.

Bien qu'une opération de retour des réfugiés avait été organisés en novembre-décembre 1996, une partie de ces populations était restée en RDC, surtout ceux réputés comme les « interahamwe » (combattants hutus Rwandais), auteurs présumés du génocide rwandais. Ces derniers feraient partie de ceux qui créeront plus tard un mouvement politico-militaire dénommé Front Démocratique pour la Libération du Rwanda (FDLR).

La guerre de 1996 a fini par provoquer la chute du régime dictatorial de Mobutu le 17 mai 1997, avec la prise de Kinshasa, capitale de la RDC. Quatorze (14) mois plus tard, soit le 02 Août 1998, la 2^{ème} guerre a éclaté sous la conduite du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), un mouvement politico-militaire soutenu, encore une fois, par les deux pays précédemment cités. Pendant la guerre du RCD, de 1998 à 2003, plusieurs groupes armés se sont créés pour constituer, d'après eux, la résistance face à cette nouvelle guerre.

Selon le rapport du Groupe d'Étude sur le Congo (2015), « au moins soixante-dix groupes armés sont actifs dans l'est du Congo, et environ 1,6 millions de personnes sont toujours déplacées ». Les affrontements entre groupes armés sont motivés, selon le cas, par le contrôle des ressources naturelles, les conflits fonciers, les conflits coutumiers, les rivalités ethniques, etc. Tous les groupes armés (locaux et étrangers) commettent des exactions contre les populations locales déjà vulnérables : massacres des civils, incendie des maisons, multiplicité des coupeurs de route, pillage des biens, enlèvement des personnes (hommes ou femmes) dont la plupart des victimes sont surpris aux champs, viols, etc. Tout ceci provoque les déplacements massifs des populations à l'intérieur de leur propre pays.

¹ Goma est la capitale de la Province du Nord-Kivu. Cette ville est située à la frontière avec le Rwanda, au bord du lac Kivu, à proximité du Parc National des Virunga

² Dossier Thématique NE 16 Évaluation Conjointe de l'Aide d'Urgence au Rwanda : Conclusions et Recommandations Principales de l'Étude III, Juin 1996. Page 7.

Selon l'Inspection Générale de la Territoriale du Nord-Kivu (2019), la Province du Nord-Kivu compte une population de 9.330.182 habitants. De cette population, les déplacés internes sont chiffrés à 1.951.953 personnes (OCHA, Août 2020); ceux-ci représentent 20,92 % de la population totale de la Province.

De tout ce qui précède, **David McLachlan-Karr**, Coordonnateur Humanitaire en RDC exprime son inquiétude à travers le plan de réponse humanitaire 2020 : « La crise humanitaire en République Démocratique du Congo reste l'une des plus longues et complexes au monde et, depuis des décennies, la souffrance humaine y est devenue une banalité. Les conflits et le manque de protection qui affligent les populations civiles, les épidémies dévastatrices comme la rougeole ou la maladie à virus Ébola, associés à des niveaux élevés de pauvreté et à des carences structurelles persistantes, ont aggravé les besoins humanitaires dans de nombreuses régions du pays ».

Face à toutes les atrocités et conditions dégradantes des personnes rendues très vulnérables par les conflits armés, l'État Congolais n'est toujours pas en mesure d'assurer l'aide humanitaire nécessaire à temps réel. Ainsi, suite à l'incapacité des déplacés à faire face, eux-mêmes, aux conséquences humanitaires multiples, les organisations humanitaires s'impliquent activement dans l'assistance afin de sauvegarder la vie et la dignité humaines.

Selon la note d'information d'OCHA (Août 2020), le Nord-Kivu compte 98 acteurs humanitaires dont 33 ONG internationales et 65 ONG nationales (3W-avril 2020). Cet engagement de la communauté humanitaire répond aux prescrits du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui reconnaît le droit à la vie à toute personne humaine (Article 6 du Pacte). En plus, l'article 11 du Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels stipule que toute personne a droit à « un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'une amélioration constante de ses conditions d'existence ».

Par ailleurs, l'action anthropique s'est avérée destructrice de l'environnement de par le monde. En effet, l'existence humaine dans un milieu nécessite l'usage des ressources naturelles telles que la terre pour l'agriculture, la forêt pour des besoins d'énergie-bois (faute d'électricité), les cours d'eau pour l'approvisionnement en eau et en poisson,... La présence massive des déplacés internes vient donc exacerber les conséquences sur l'environnement au regard des besoins de survie accrue par l'augmentation exponentielle de la population. D'où, la nécessité de tenir compte de l'interdépendance des objectifs humanitaires et environnementaux dans la zone d'intervention des organisations humanitaires.

3.2 Problématique

Comme déjà dit précédemment, le Nord-Kivu est dominée par l'activisme des groupes armés, cause principale de déplacement des populations. Les six (6) territoires de cette province (Beni, Lubero, Rutshuru, Nyiragongo, Masisi et Walikale) sont touchés par ce phénomène. Aussi, les trois (3) villes (Beni, Butembo et Goma) de la même province sont affectées par cette situation, notamment avec l'exode rural, en plus de la criminalité urbaine de plus en plus inquiétante due à la prolifération des armes légères. Pour le cas de notre zone d'étude, les déplacements de populations date d'avril 2016 ; les quatre (4) agglomérations concernées ayant été jugées plus sécurisées ; notamment Luofu, Kikuvo, Kivako et Matembe.

Dans ce contexte d'instabilité quasi-permanente, ces déplacements sont devenus récurrents et souvent improvisés sans que les structures d'accueil dans les milieux de refuge ne soient mises en place. A l'arrivée dans le milieu, les populations sont regroupées dans les camps de transit, les écoles, les églises et, progressivement, elles s'intègrent dans les familles d'accueil. Assez souvent, tout cela se passe sans précautions nécessaires sur l'hygiène, l'assainissement et, surtout, l'environnement. Ainsi, on observe le recours aux ressources naturelles telles que la forêt pour accéder au bois d'œuvre et au bois d'énergie domestique (faute d'énergie électrique) ; la terre arable pour l'agriculture de subsistance sans nécessairement tenir compte des pratiques de durabilité écologique ; aux cours d'eau pour l'approvisionnement en eau, etc.

La surpopulation brusque des agglomérations d'accueil perturbe les écosystèmes et l'environnement naturel. Notons que la Province du Nord-Kivu abrite les parcs nationaux de renommée mondiale, notamment Virunga, Kahuzi-Biega et Maiko³. Ces aires protégées ont été fort menacées par la présence des réfugiés rwandais dans les années 1994. Selon Nicolas SHUKU (2001), « l'implantation d'un camp des réfugiés d'environ 700.000 personnes a entraîné le déboisement de 150 Km² de forêt et plus de la moitié de bambous du Mont Mikeno au Nord-Kivu ». Selon la même source, « la faune a été aussi victime avec l'abattage de 800 éléphants, 350 gorilles, 100 hippopotames, 1000 buffles, 396 cobes de biffons,... ». Les séquelles sont encore vécues jusqu'aujourd'hui et se manifestent par la carbonisation par les groupes armés, le braconnage, la pêche illicite au Lac Édouard (faisant partie du Parc National des Virunga), etc.

Il est donc important d'examiner le lien entre l'environnement en tant qu'espace vital et la surpopulation des sites d'accueil des déplacés internes, en tenant compte de leurs besoins complexes de survie. En effet, l'impact de la présence des déplacés internes sur les agglomérations de refuge devrait être celui qui ne compromette pas l'existence des familles d'accueil dans le futur. Une approche contraire serait néfaste sur l'environnement et l'avenir des populations d'accueil, vu la persistance du phénomène « mouvements internes de populations » aux conséquences sociales, économiques et environnementales néfastes au Nord-Kivu.

3.3 Objectifs de recherche

3.3.1. Objectif global

Amener les intervenants humanitaires à concilier l'aide humanitaire et la protection de l'environnement dans leurs interventions.

3.3.2. Objectifs spécifiques

De manière singulière, la présente recherche poursuit les objectifs à trois niveaux :

- Sur le **plan scientifique**, contribuer à l'amélioration des interventions humanitaires en tenant compte de la durabilité du milieu de vie des bénéficiaires ;
- Sur le **plan technique**, renforcer la mise en œuvre du plan stratégique 2020-2030 de BOAD pour une mise en œuvre durable de ses interventions humanitaires et de développement en Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ; trois provinces en proie aux violences à l'Est de la RDC ;
- Sur le **plan de la viabilité**, attirer l'attention des organisations de la société civile environnemental sur la nécessité d'un plaidoyer conséquent et du monitoring permanent auprès des organisations humanitaires pour le respect strict des exigences environnementales dans leurs interventions.

³ Les détails sur ces aires protégées sont fournis plus bas dans la section sur le domaine d'étude

3.4 Questions principales et hypothèses de recherche

3.4.1 Questions principales

Au regard des objectifs fixés ci-dessus, ce travail essaie de répondre à deux questions, notamment :

1. Quels sont les mesures prises par les ONG humanitaires pour protéger l'environnement dans les sites d'installation des déplacés internes?
2. Les organisations humanitaires ont-elles de politique environnementale sur laquelle se basent les mesures environnementales prises lors de l'assistance humanitaire ?

3.4.2 Hypothèses de recherche

Ce travail fonde sa recherche sur les hypothèses suivantes, en termes de réponses provisoires aux questions posées :

1. Lors des interventions d'urgence, les ONG humanitaires privilégieraient les pratiques durables pour limiter la déforestation et protéger ainsi l'environnement dans leurs zones de travail.
2. Pour assurer les bonnes pratiques de réduction de la déforestation et des autres dégâts environnementaux, les ONG humanitaires disposeraient de politique environnementale qui dicte la ligne de conduite pour une assistance humanitaire respectueuse de l'environnement.

3.5 Pertinence de l'étude

Il n'est pas judicieux de résoudre un problème en créant d'autres. En effet, bien que la mission première de l'action humanitaire ne soit pas celle de préserver l'environnement, répondre aux besoins humanitaires devrait tenir compte de la gestion durable du milieu de vie des personnes assistées.

Dans son rapport sur la prise en compte des enjeux environnementaux par les ONG - Étude de cas sur Humanité & Inclusion, SAMANTHA BRANGEON (2019) rappelle les directives du secteur humanitaire quant à la prise en compte de l'environnement, notamment :

- « Le Code de conduite pour le mouvement international de la Croix-Rouge & du Croissant-Rouge et pour les organisations humanitaires publié en 1994, n'est pas coercitif. Il vise à préserver les principes de comportement des organisations humanitaires et énonce les dix principes auxquels les ONG sont invitées à adhérer lors des opérations de secours en cas de catastrophe. L'article 8 rappelle la responsabilité des acteurs humanitaires en matière de réduction de l'impact de leurs actions sur l'environnement ».
- « Le principe de **Ne pas nuire**, qui a émergé dans les années 90, et auquel adhèrent toutes les organisations de solidarité internationale, stipule également que toute action humanitaire doit respecter les populations auxquelles elle apporte un soutien et ne pas leur porter dommage. Ce principe implique que toute action humanitaire doit réduire son impact négatif sur l'environnement ».
- « La Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité publiée en 2015 définit neuf engagements que les organisations et les individus engagés dans la réponse humanitaire peuvent utiliser pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'assistance qu'ils fournissent. Deux de ces engagements font référence à la protection de l'environnement :

- ✓ *Engagement 3* : La réponse humanitaire renforce les capacités locales et évite les effets négatifs ;
- ✓ *Engagement 9* : Les ressources sont gérées et utilisées de façon responsable et pour l'usage prévu ».

Par ailleurs, l'Association Sphère (2018) affirme que « L'environnement dans lequel les personnes vivent et travaillent est essentiel pour leur santé, leur bien-être et leur rétablissement après une crise. Il est important de comprendre la façon dont l'environnement influe sur la capacité des personnes affectées à se rétablir car cela peut alimenter la réflexion lors de la conception du programme et déboucher sur des interventions plus durables pour faire face aux chocs à venir et réduire les risques futurs».⁴

C'est dans ce cadre que l'expérience de Darfour nous interpelle également : « La dégradation de l'environnement du Darfour est énorme. Les grands campements de réfugiés ont utilisé le peu de ressources de la région et ont créé des structures non durables. L'impact sur un environnement déjà appauvri est dans certains cas irréversible».⁵

Parlant de l'environnement, notons que l'humanité est très préoccupé par les changements climatiques à la suite du réchauffement planétaire dû à l'émission des gaz à effet de serre : 80 % provoqués par l'industrialisation et 20% par la déforestation & dégradation forestière. En RDC, cette question est au centre des discussions sur le développement durable. Le pays voudrait mettre à profit ses forêts⁶ pour y faire face.

En effet, en tant qu'État-Partie de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et pays fragile face à ce fléau environnemental, la RDC prend des mesures nécessaires pour prévenir les effets néfastes sur les vies humaines. A l'instar des autres pays signataires de la CCNUCC et, particulièrement de l'accord de Paris (2015), la RDC voudrait donc contribuer à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. Ainsi, à travers ses politiques et son plan national stratégique de développement, « la RDC s'investit à bâtir la résilience de son économie et de ses populations, dans une approche proactive à moyen terme, afin de réduire leur vulnérabilité aux risques climatiques, dans le cadre d'une planification intégrée »⁷. C'est dans ce cadre que le pays a opté pour deux grandes stratégies, à savoir l'atténuation et l'adaptation⁸. Des plans de développement provinciaux et locaux sont en cours de rédaction et tiennent compte de la lutte contre les changements climatiques.

Tous ces efforts fournis aux niveaux national, provincial et local méritent d'être relayés à travers les activités menées sur le terrain par différents intervenants dont les organisations humanitaires. Le secteur humanitaire n'est donc pas en marge des préoccupations climatiques ; il doit ainsi contribuer à la protection de l'environnement pour le bien de la planète.

⁴ Association Sphère. *Le manuel Sphère: La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, 4^{ème} édition, Genève, Suisse, 2018. Page 22.

⁵ KALU, MCIAM, Promotion de Juin 2019. Module sur les perspectives genre et approches transversale : Unité sur l'environnement.

⁶ Selon le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (2020), les forêts congolaises, estimées à 155 millions d'hectares, occupent 76% de la superficie nationale et représentent 10% des forêts tropicales mondiales, 50 % des forêts africaines et 60 % des forêts du bassin du Congo en Afrique centrale ; ce qui fait d'elles le 2^{ème} poumon planétaire après la forêt de l'Amazonie.

⁷ PNUD, Processus de Planification Nationale d'Adaptation en RDC, 2019-2020

⁸ L'atténuation passe par le mécanisme REDD+ tandis que l'adaptation se fait dans le cadre du Plan National d'Adaptation aux changements Climatiques.

3.6 Portée de l'étude / Valeur ajoutée

La valeur ajoutée de cette étude est l'intégration de la protection de l'environnement, en tant qu'approche transversale, dans les interventions humanitaires. En effet, l'environnement constitue le support de la vie humaine. Les déplacés internes en quête de la stabilité sécuritaire, sociale et économique doivent vivre dans un environnement sain, viable et durable. Le cas contraire les exposerait aux catastrophes de diverses natures (érosion, infertilité du sol, fragilité des moyens de subsistance, ...) et augmenterait leur vulnérabilité.

Certes, les opérations humanitaires devront donner priorité aux vies humaines en péril. En même temps, les intervenants ne devront pas perdre de vue les aspects environnementaux dont l'omission créerait d'autres crises à moyen et long terme. Par exemple, l'usage abusif des terres arables conduit à l'infertilité du sol et, plus tard, à la crise alimentaire. Aussi, l'usage non durable du bois de chauffe entraîne le déboisement excessif, la disparition du couvert végétal, la dégradation des écosystèmes, les perturbations saisonnières, la faible production alimentaire, la carence alimentaire,...

C'est ici l'occasion de rappeler qu'en septembre 2015, les Nations-Unies ont mis en place le programme de développement durable basé sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici à 2030. Le développement durable cherche à satisfaire les besoins actuels de l'humanité sans compromettre la capacité de la nature à répondre, de manière satisfaisante, aux besoins des générations futures. Ce programme vise, de manière cumulative, l'environnement, l'économie, le social et la culture des personnes touchées. La durabilité doit donc préoccuper tout acteur car, l'avenir de l'humanité en dépend.

Il est donc impérieux que les différents intervenants intègrent dans leurs plans et politiques la notion de durabilité. Des organisations purement humanitaires aux organismes classiques de développement, tous devront avoir une vision commune d'un développement socialement équitable, économiquement viable et écologiquement durable ; tel qu'illustré par le schéma ci-dessous :



Source : https://www.google.fr/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fmairie-villeneuvevelariviere.fr%2Faccueil%2Fagenda-21%2Fdeveloppement-durable-schema%2F&psig=AOvVaw25tM8OOWJ_sfsOLQkRiao5&ust=1610015664269000&source=images&cd=vfe&ved=0CAkQihxqFwoTCKiy9SNh-4CFQAAAAAdAAAAABAT

Des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), quatre (4) interpellent les acteurs humanitaires :

- **ODD 2** : « *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* »;
- **ODD 6** : « *Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable* »;
- **ODD 13** : « *Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions* » ;
- **ODD 14** : « *Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité* ».

3.7 Méthodologie utilisée

3.7.1 Types d'étude

Notre étude est descriptive et prospective. Elle établit l'état des lieux de la situation des milieux de vie des déplacés sur le plan environnemental et propose des mesures d'amélioration pour l'avenir.

3.7.2 Population et échantillonnage

Considérant l'effectif total de 3.708 déplacés internes dans quatre (4) agglomérations ciblées, nous avons considéré un échantillon aléatoire constitué de 90 enquêtés ; à situation familiale diversifiée : marié, célibataire, veuf et divorcé. Dans chaque site, nous avons contacté les déplacés de manière aléatoire selon leur accessibilité pendant la période d'enquête. Aussi, nous avons contacté les informateurs clés et certains leaders locaux dans la zone d'étude.

L'étude étant essentiellement qualitative, nous avons tenu compte du fait que l'indication de l'adéquation de l'échantillon est la " saturation théorique " ou " saturation de données » ou « redondance de l'information " (ALNAP).

3.7.3 Méthodes de recherche

Les méthodes historique et descriptive ont permis de dégager l'évolution des déplacements de populations dans le temps et l'espace ; c'est comprendre comment les déplacés ont-ils quitté leur milieu d'origine pour se retrouver dans les lieux de refuge. Également, nous nous sommes rendus compte du contexte environnemental de différents sites enquêtés.

Partant des questions de recherche, nous avons fondé notre démarche sur la trilogie **Déplacés internes – ONG – État**. En effet, nous avons cherché à faire l'état de lieux de la situation environnemental sur le terrain avant d'interroger les ONG humanitaires sur leur rôle dans la protection de l'environnement. Puis, nous avons pris connaissance des lois de la RDC en matière de protection de l'environnement pour nous rendre compte des obligations légales de différents acteurs en matière d'environnement.

3.7.4 Techniques de collecte des données

La collecte des données a été facilitée par l'analyse documentaire, les entretiens semi-structurés, les groupes de discussion, les entretiens avec les informateurs clés, l'observation directe et la triangulation.

1. Analyse documentaire

En amont et en aval de nos enquêtes, nous avons exploité certains documents pertinents pour nous informer davantage sur le sujet. Il s'agit des ouvrages, des conventions internationales et lois nationales, des rapports, projets cours d'enseignement, d'un film et des sites web ; tel que repris dans la bibliographie.

2. Entretiens semi-structurés

Des interviews semi-structurées ont été organisées avec quatre-vingt-dix (90) déplacés internes et quatre (4) informateurs-clés. En effet, sur la base d'un guide d'entretien, les échanges avec les enquêtés ont tourné autour du mobile de leur fuite, la description du contexte, leur compréhension du concept « environnement », leur appréciation de la prise en compte de la protection de l'environnement dans les sites d'accueil, les lacunes constatées et les propositions pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les interventions humanitaires. Sur cette base, les intervenants ont été identifiés avec leurs contributions (positives et négatives) sur l'environnement dans les sites d'accueil.

Rédigées en français, les questions adressées aux déplacés ont été traduites en langue locale du milieu lors des entretiens, le « Kinande » afin de faciliter les échanges. La traduction littérale n'étant pas toujours aisée, nous traduisions plutôt l'esprit de la question de manière ouverte afin d'obtenir le maximum d'idées auprès des déplacés.

3. Groupes de discussion (GD ou focus groups)

Un groupe de discussion a été organisé dans le site de Luofu avec 14 participants dont 9 femmes. Il s'agit des membres du Comité des déplacés qui constitue l'interface sociale entre les déplacés et les organisations humanitaires. Cela a permis d'avoir un regard croisé des groupes cibles par rapport aux préoccupations et perspectives environnementales dans les interventions humanitaires.

4. Entretiens avec des informateurs clés (EIC)

Grâce au guide d'entretien en annexe, des échanges ont été engagés avec les organisations humanitaires nationale (BOAD) et internationale (Christian Aid) qui interviennent dans la zone d'étude. Nous avons ainsi abordé les questions relatives à : (i) la compréhension du concept « environnement », (ii) la politique environnementale des organisations humanitaires ; (iii) les mesures environnementales dans les interventions humanitaires ; (iv) l'identification des acteurs de l'environnement et leur valeur ajoutée dans la zone d'intervention.

Nous avons également échangé avec deux personnes du Staff WWF-Goma sur les pistes de solution environnementale à moyen et long termes.

5. Observation directe

Le séjour sur le terrain a été une occasion de constater les conditions environnementales dans les sites de déplacés ; par exemple le cas de déboisement et carbonisation à Matembe ; tel que représenté par la photo en annexe.

5. Triangulation

Cette technique a été utilisée pour croiser les regards, en faisant vérifier les informations recueillies par au moins trois sources d'informations, trois techniques,... En effet, les problèmes environnementaux ont été confirmés par les déplacés, les informateurs clés et les observateurs indépendants, leaders locaux. Aussi, la documentation disponible, les entretiens avec les enquêtés et l'observation directe de la situation de terrain ont permis de confirmer les faits.

3.7.5 Analyse et traitement des données

Étant donné que les questions posées étaient ouvertes, le dépouillement des données qualitatives a consisté à rassembler les idées phares émises par les enquêtés afin d'en dégager les tendances générales par le pointage de leur fréquence et cibler les informations pertinentes. Globalement, les enquêtés ont abordé le sujet dans la même optique, en termes de perception de l'environnement, des préjudices causés par leur présence et des mesures à prendre.

Les données quantitatives ont été traitées par le logiciel Excel, notamment la répartition de l'échantillon par sexe, par état civil et par site ; le calcul de la densité humaine dans les sites ayant permis d'apprécier la capacité de charge des agglomérations d'accueil des déplacés, etc.

De manière spécifique, la matrice d'influence et d'importance (un outil d'analyse institutionnelle) a permis de catégoriser les acteurs selon leur rôle pour la protection de l'environnement dans les interventions humanitaires.

3.7.6 Interprétation des résultats

La confrontation des résultats aux hypothèses nous a permis de vérifier ces dernières et de les infirmer. Cela a ouvert une brèche sur les recommandations orientées vers les priorités environnementales dans toute action humanitaire et la mise en place de politique environnementale au sein des organisations humanitaires nationales et internationales.

3.7.7 Diffusion des résultats

Au regard des résultats atteints dans la présente recherche, il importe que le présent travail soit mis à la disposition du public afin de partager les conclusions et orientations proposées. Ceci est une contribution scientifique, technique et de la viabilité au travail humanitaire qui devrait tenir compte des enjeux environnementaux.

3.8 Limites de l'étude

La recherche sur le terrain s'est réalisée dans un contexte socio-économique et sécuritaire particulièrement difficile. En effet, nous aurions souhaité enquêter sur plusieurs sites avec des intervenants diversifiés. Cela nous permettrait de bien apprécier les approches de travail selon les zones et les acteurs. Malheureusement, faute des moyens et pour des raisons d'accessibilité sécuritaire, nous nous sommes limités à un seul territoire (4 sites de déplacés internes) et auprès d'un intervenant humanitaire international et son partenaire national. Toutefois, les résultats atteints traduisent le vécu quotidien des groupes cibles dans les sites ciblés et pourront donc inspirer les intervenants dans d'autres territoires et provinces de la RDC en vue de la prise en compte de l'environnement dans leur travail noble d'assistance humanitaire.

3.9 Description du domaine d'étude

L'environnement, la biodiversité, les changements climatiques sont des thèmes clés pour la survie de l'humanité. L'environnement du Nord-Kivu sous-entend essentiellement ses forêts, ses parcs nationaux, ses cours d'eau (lacs et rivières), ses montagnes y compris les volcans, ses terres agricoles et l'ensemble de ses ressources naturelles. Pour des raisons de modestie, nous n'allons pas aborder tous ces aspects dans les détails.

Globalement, notons que « la Province du Nord-Kivu dispose essentiellement de deux types de forêts localisées sur le versant occidental des Monts Mitumba. D'abord, la forêt ombrophile de montagne située entre l'humidité atmosphérique élevée, la température moyenne relativement basse (15-18°) et les brouillards fréquents. Ensuite, la forêt ombrophile ou semi-décidue équatorial aux altitudes inférieures à 1.700 m, avec une bande de transition entre 1.700 et 1.200 m d'altitude vers la grande forêt de la cuvette centrale du Congo. A l'Est de la Province, sur le versant oriental des Monts Mitumba se trouvent deux autres types de forêts : la forêt sclérophylle du Graben aride et les formations sub-alpines des hautes montagnes (Ruwenzori) »⁹.

De ces écosystèmes forestiers, on compte les aires protégées dont les Parcs Nationaux des Virunga - PNVi (créé en 1925 et comptent actuellement 7.410 Km²) ; Kahuzi-Biega (créé en 1970, mesurant 6.000 Km² partagés avec la Province du Sud-Kivu et dont 1.480 Km² au Nord-Kivu) et Maïko (créé en 1979, mesurant 10.830 Km² partagés avec les Province du Maniema et de la Tshopo et dont 1.080 Km² au Nord-Kivu). Notez que tous les six (6) Territoires de la Province du Nord-Kivu sont touchés par ces parcs. En effet, le PNVi s'étend sur cinq (5) Territoires sur six (6) notamment le Territoire de Nyiragongo (occupé à 50 % par le PNVi), le Territoire de Rutshuru (occupé à 52 % par le PNVi), les Territoires de Lubero, Beni et Masisi. Le Parc National de la Maïko touche le Territoire de Lubero et celui de Kahuzi - Biega s'étend sur Walikale à partir de la Province du Sud-Kivu.

L'hydrographie de la province est aussi diversifiée. D'abord, le Lac Édouard qui est à proximité de la zone d'étude. Ce lac est situé à 912 m d'altitude, à une profondeur maximale de 117 m et mesure 2.240 Km², avec un potentiel de production annuelle de 16 milles tonnes de poissons pour 80 espèces (Jan VAKILY, 1989). L'ensemble du territoire de Lubero (qui comprend la zone d'étude) longe ce lac sur sa côte ouest.

En plus, on note la présence du Lac Kivu qui constitue les limites naturelles entre la ville de Goma (Nord-Kivu) et celle de Bukavu (Sud-Kivu) d'une part et d'autre part entre le Rwanda et la RDC, spécialement dans la partie Sud-Est de Goma. Situé à 1.460 m d'altitude, avec une profondeur de 489 m, la lac Kivu a une superficie de 2.370 Km² et compte 29 espèces de poisson¹⁰. Ce lac contient le gaz méthane en cours d'exploitation. D'autres petits lacs existent dans la province à travers les territoires de Rutshuru, Masisi,...

Enfin, parmi tant des rivières de la Province, nous signalons spécialement la rivière Luholu située au Sud du Territoire de Lubero et qui touche directement les sites d'accueil des déplacés internes, notamment celui de Luofu. Selon un notable local¹¹, cette rivière prend sa source à Ndoluma-Kitsombiro. Elle a une chute de près de 17 m et est située à environ 12 km au Nord de Luofu. Sa largeur est de 8 m et son eau est courante à plusieurs endroits. La rivière contient deux types de poissons (*Barbus et Clarias*). La végétation autour est constituée de penisetum. Elle déverse ses eaux dans la rivière Mweso, en territoire voisin de Masisi.

⁹ PAL, 1997. Projet de Conservation et de réhabilitation des Écosystèmes Forestiers du Nord-Kivu.

¹⁰ Pascal MASILYA MULUNGULYA, 2011. L'avenir de la pêche au Lac Kivu (RD Congo) : Que faire de *Lamprichthys tanganicanus*, un poisson récemment introduit au Lac Kivu ?

¹¹ KAMBALE KITULIRO, Technicien en Développement Rural, natif de Luofu et résidant dans la région depuis 53 ans.

4 Résultats de la recherche

Pour rappel, notre recherche a été effectuée en décembre 2020 dans quatre (4) sites de déplacés internes (Luofu, Kikuvo, Kivako et Matembe) en Territoire de Lubero, Province du Nord-Kivu, en RDC (cf. carte en annexe). Les résultats ci-dessous traduisent l'expression des déplacés internes et les ONG humanitaires contactées.

4.1 Identité des enquêtés

L'entretien individuel ou en focus group commençait toujours par l'identification des enquêtés. Ainsi, nous avons interrogé 90 déplacés dont 50 femmes (soit 55,56%) répartis par état civil, par sexe et par site de la manière suivante :

Tableau 1. Effectif des personnes enquêtées

| SITES DE DEPLACES | Hommes | | | | | Femmes | | | | | Total Général | | |
|-----------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|----------------|---------------|--------------|---------------|--------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| | Mariés | Célibat. | Veufs | Divorcés | Total | Mariées | Célibat. | Veuves | Divorcées | Total | Homme | Femme | Total |
| 1 LUOFU | 13 | 0 | 0 | 0 | 13 | 21 | 0 | 1 | 0 | 22 | 13 | 22 | 35 |
| 2 KIKUVO | 4 | 0 | 2 | 1 | 7 | 3 | 2 | 1 | 0 | 6 | 7 | 6 | 13 |
| 3 KIVAKO | 7 | 0 | 0 | 0 | 7 | 9 | 1 | 4 | 0 | 14 | 7 | 14 | 21 |
| 4 MATEMBE | 11 | 0 | 2 | 0 | 13 | 8 | 0 | 0 | 0 | 8 | 13 | 8 | 21 |
| TOTAL | 35 | 0 | 4 | 1 | 40 | 41 | 3 | 6 | 0 | 50 | 40 | 50 | 90 |
| <i>Proportions par sexe</i> | <i>87,50%</i> | <i>0,00%</i> | <i>10,00%</i> | <i>2,50%</i> | <i>100,00%</i> | <i>82,00%</i> | <i>6,00%</i> | <i>12,00%</i> | <i>0,00%</i> | <i>100,00%</i> | <i>44,44%</i> | <i>55,56%</i> | <i>100,00%</i> |
| <i>Proportions globales</i> | <i>38,89%</i> | <i>0,00%</i> | <i>4,44%</i> | <i>1,11%</i> | | <i>45,56%</i> | <i>3,33%</i> | <i>6,67%</i> | <i>0,00%</i> | <i>55,56%</i> | | | |

Source : Nos enquêtes sur le terrain, décembre 2020.

Au regard de ce tableau, on note que la majorité des déplacés internes sont mariés et donc responsables de familles : 87,50% des hommes enquêtés et 82,00% des femmes enquêtées. Aussi, bien que minoritaires, les veufs et les veuves sont également responsables de familles, avec des personnes/enfants en charge.

Outre les déplacés, nous avons contacté les responsables d'ONG humanitaires (deux personnes) – en tant qu'informateurs clés - qui interviennent dans la zone d'étude. Il s'agit du coordonnateur de BOAD (ONG humanitaire nationale), du Chef de Projet humanitaire de Christian Aid (ONG humanitaire internationale) et de deux personnes de WWF-Goma.

4.2 Personnes en charge dans les familles de déplacés

Les déplacés interrogés ont fourni, individuellement, les données chiffrées sur les personnes (enfants) prises en charge. Ce tableau n° 2 fournit plus d'informations à ce sujet :

Tableau 2. Personnes en charge dans les familles de déplacés.

| N° | Site | Nombre de familles | Parents | Enfants en charge | | | Total Général | Taille moyenne par famille |
|----|----------------------|--------------------|------------|-------------------|---------------|----------------|---------------|----------------------------|
| | | | | Garçons | Filles | Total | | |
| 1 | LUOFU | 35 | 35 | 110 | 99 | 209 | 244 | 6,97 |
| 2 | KIKUVO | 13 | 13 | 53 | 56 | 109 | 122 | 9,38 |
| 3 | KIVAKO | 21 | 21 | 73 | 89 | 162 | 183 | 8,71 |
| 4 | MATEMBE | 21 | 21 | 103 | 80 | 183 | 204 | 9,71 |
| | Total/Moyenne | 90 | 90 | 339 | 324 | 663 | 753 | 8,37 |
| | <i>Proportions</i> | <i>///</i> | <i>///</i> | <i>51,13%</i> | <i>48,87%</i> | <i>100,00%</i> | <i>///</i> | <i>///</i> |

Source : Nos enquêtes sur le terrain, décembre 2020.

Le total général tient compte des parents et des enfants. Il se dégage que la taille moyenne de famille est de 8,37. Ceci est largement supérieur à la moyenne nationale de 5,2 (INS, Enquêtes MICS 2017-2018) ; soit avec un dépassement de 61%. Dans l'ensemble, les familles de déplacés sont nombreuses. Notons que les responsables de familles sont en situation particulièrement difficile, en termes de conditions de vie et des charges familiales/sociales car, dépendant essentiellement de l'aide extérieure. Le risque d'exploitation abusive des ressources naturelles est donc élevé.

4.3 Perception de l'environnement par les déplacés internes

Répondant à la question de savoir « *Quelle est votre compréhension du concept environnement ?* », les déplacés internes interrogés à Luofu, Kikuvo, Kivako et Matembe perçoivent l'environnement comme étant tout ce qui entoure l'Homme dans son milieu de vie : la nature comprenant la terre, la forêt, les cours d'eau et les ressources fauniques. Eux-mêmes, estiment-ils, font partie de cet environnement, avec leurs activités diverses de survie.

Nous avons donc noté une interdépendance indispensable entre le milieu de vie et les activités quotidiennes de la population (agriculture familiale, élevage du petit bétail, petit commerce, pêche, ...). Là, il y a une prise de conscience sur l'environnement et qui devrait déclencher l'adoption d'un comportement éco-citoyen, moyennant un leadership conséquent au niveau des accompagnateurs humanitaires.

4.4 Prise en compte de l'environnement dans les sites d'accueil

Cette section a l'intention de dégager les aspects positifs et négatifs liés à l'environnement dans les sites de déplacés ainsi que leur analyse.

4.4.1. Mesures prises pour la protection de l'environnement

Concernant les dispositions prises par les ONG humanitaires sur l'environnement dans les agglomérations d'accueil des déplacés internes, nous avons posé la question de savoir : « *Comment aviez-vous pris en compte la protection de l'environnement dans votre site d'accueil ou de distribution* » ? Les déplacés et les organisations humanitaires ont déclaré n'avoir pris aucune disposition environnementale.

4.4.2. Problèmes environnementaux dans les sites de déplacés internes

A l'inverse de la question précédente, nous avons interrogé les déplacés et les organisations humanitaires sur les manquements constatés vis-à-vis de l'environnement à travers la question suivante : « *Quels sont les aspects qui ont été omis pour une prise en compte efficace de l'environnement ?* ». Les personnes interrogées individuellement et en focus group soulignent les problèmes de déforestation, d'inaccessibilité aux terres arables et de divagation des animaux domestiques, tels que présentés dans le tableau n° 3 ci-dessous :

Tableau 3. Problèmes environnementaux identifiés dans les sites de déplacés internes

| N° | Problèmes environnementaux | LUOFU | | KIKUVO | | KIVAKO | | MATEMBE | | TOTAL GENERAL | |
|----|-------------------------------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|---------------|-------------|
| | | Fréquence | Proportions | Fréquence | Proportions | Fréquence | Proportions | Fréquence | Proportions | Fréquence | Proportions |
| 1 | Déforestation | 28 | 54,90% | 12 | 100,00% | 14 | 66,67% | 16 | 72,73% | 70 | 66,04% |
| 2 | Inaccessibilités aux terres arables | 8 | 15,69% | 0 | 0,00% | 7 | 33,33% | 6 | 27,27% | 21 | 19,81% |
| 3 | Divagation des animaux | 15 | 29,41% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 15 | 14,15% |
| | TOTAL | 51 | 100,00% | 12 | 100,00% | 21 | 100,00% | 22 | 100,00% | 106 | 100,00% |

Source : Nos enquêtes sur le terrain, décembre 2020.

Les problèmes environnementaux causés par la présence prolongée des déplacés internes sont notamment la déforestation (66,04% des cas), l'inaccessibilité des terres arables (19,81% des cas) et la divagation des animaux (14,15% des cas).

Au sujet des terres arables, il faut noter que l'exploitation agricole se fait essentiellement par location, moyennant paiement de la redevance annuelle (équivalent d'une poule pour un espace de 50 X 50 m, soit 10 \$us par saison culturale de 6 mois). Vu leur pouvoir d'achat très limité, les déplacés internes ne sont pas souvent en mesure de payer la redevance exigée et d'accéder aux terres pour l'agriculture.

4.4.3. Analyse des problèmes environnementaux identifiés

Lors des échanges avec les déplacés internes et les organisations humanitaires, nous avons essayé d'établir les relations de cause à effet des problèmes identifiés. Les réflexions concordantes de ces acteurs dégagent l'analyse suivante :

Tableau 4. Analyse des problèmes environnementaux identifiés dans les sites

| N° | Problèmes | Causes | Conséquences |
|----|------------------------------------|---|--|
| 1 | Déforestation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation et gaspillage du bois de chauffe dans la cuisson quotidienne de nourriture ; ▪ Faible sensibilisation/éducation environnementale ; ▪ Sous-information des populations sur les règles de l'environnement et l'importance de l'économie de l'énergie domestique ; ▪ Feu de brousse pour l'agriculture itinérante sur brûlis. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Érosion à certains endroits ; ▪ Perturbations saisonnières ; ▪ Carence d'arbres d'ombrages : fragilité des plus faibles lors de la distribution de l'aide sous le soleil. |
| 2 | Inaccessibilité aux terres arables | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Surpopulation en quête des terres productives ; ▪ Longue distance vers les terres disponibles et jugées plus fertiles ; ▪ Insuffisance des ressources financières pour la location des terres par les déplacés. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Surexploitation de la ressource-terre ; ▪ Non-respect des jachères, improductivité des sols ; ▪ Baisse de la production et du rendement agricoles ; ▪ Conflits fonciers ; ▪ Carence alimentaire. |
| 3 | Divagation des animaux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de petits éleveurs suite à la surpopulation dans les agglomérations ; ▪ Absence de pâturage publique. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ravage des plantes et des arbustes ▪ Conflit entre agriculteurs et éleveurs ; ▪ Réduction de la production agricole contribuant à la carence alimentaire. |

Source : Nos enquêtes sur le terrain, décembre 2020.

A l'issue des échanges, les déplacés internes ont conclu que les trois principaux problèmes analysés ci-dessus sont récurrents et interdépendants. Cette situation contribue à la dégradation des moyens de subsistance des populations locales et des déplacés eux-mêmes. Le manque de terres pour l'agriculture ou l'élevage est un facteur de pauvreté et de marginalisation sociale.

L'action humanitaire devrait prendre en compte ces préoccupations, surtout dans la phase de relèvement communautaire. En effet, il est important de prévenir la dégradation accélérée des terres arables et des ressources en eau dans cette décennie où le réchauffement climatique et la réduction de la biodiversité sont décriés. A ce sujet, les déplacés internes ont déclaré que « n'eut-été l'aide alimentaire, l'agriculture (avec des pratiques traditionnelles) aurait des difficultés pour assurer l'alimentation de nous tous au villages » ; c'est-à-dire, la population de plus 84 milles personnes dans la zone. Rappelons que la sécurité est y précaire, les activités agricoles n'y sont pas intenses ; pourtant, la production alimentaire en dépend !

Aussi, note-t-on que « le processus de dégradation du sol est caractérisé par la perturbation de la vie du sol, la minéralisation de la matière organique, la stratification des sols, les pollutions et les inondations »¹².

¹² Institut de la Francophonie pour le Développement Durable et Université Senghor, janvier 2021. Cours ouvert et massif en ligne sur développement durable : Module 2 – Gouvernance du développement durable. Page 6.

4.5 Niveau de consommation du bois et de déforestation dans la zone

Selon une étude menée par WWF en 2016 à Goma, « une bonne partie des acheteurs (60%) préfère le bois de forêt pour s'approvisionner en charbon de bois ; ce qui n'est pas en faveur du bois des plantations (9%) ». Ceci est une interpellation sur le risque élevé de l'utilisation du bois-énergie sur la forêt en particulier et l'environnement, en général.

Pour rappel, la population de la zone d'étude (autochtones et déplacés) étant de 84 814 personnes (représentent 10 133 ménages), la moyenne par ménage est de 8,37 personnes. Dépourvues de l'énergie électrique, tous ces ménages ne recourent qu'au bois de chauffe pour la cuisson quotidienne de la nourriture. Nos investigations révèlent qu'un ménage consomme 1 mètre cube de bois de chauffe par mois, soit 12 mètres cube par an. L'ensemble de ménages recensés dans la zone consomme donc 121.596 mètres cube par an, pour une valeur monétaire de 1.459.152 \$us.¹³

Le mètre cube de bois équivaut à près de 2 arbres d'eucalyptus d'environ 3-4 m de hauteur. La quantité annuelle de bois consommé représente donc 243.192 arbres coupés. Avec l'espacement moyen de 3 X 3 m, il faut 1.100 arbres par ha. Les arbres coupés représentent donc 221,08 ha de forêt coupée annuellement. Étant donné que la vague des déplacés a commencé en avril 2016, il y a lieu de décrier la déforestation accélérée dans la zone d'étude, depuis bientôt cinq (5) ans.

4.6 Capacité de charge des milieux d'accueil des déplacés internes

La capacité de charge, c'est « le niveau de population que peut supporter un environnement donné sans souffrir d'impact négatif significatif ; C'est-à-dire, sans que cet environnement perde des propriétés pour maintenir cette population ». ¹⁴ Sur le plan théorique, « la capacité de charge s'obtient en misant sur l'augmentation de la densité de la population, la diminution de la natalité et l'augmentation de la mortalité. La capacité de charge est donc le point où les deux taux s'équilibrent et la population se maintient » ¹⁵.

4.6.1. Densité humaine dans les agglomérations d'accueil des déplacés internes

La taille de la population et la densité de la zone d'étude fournissent les premières informations pertinentes sur la capacité de charge.

Tableau 5. Taille de la population et sa densité dans la zone d'étude

| N° | SITE DE DEPLACES | SUPERFICIE Km2 (Estimations) | POPULATIONS D'ACCUEIL | | | DEPLACES INTERNES | | | TOTAL GENERAL | | | DENSITE |
|--------------|------------------|------------------------------|-----------------------|---------------|---------------|-------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| | | | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | |
| 1 | LUOFU | 3,50 | 11 890 | 17 835 | 29 725 | 527 | 799 | 1 326 | 12 417 | 18 634 | 31 051 | 8 871,71 |
| 2 | KIKUVO | 4,50 | 9 335 | 10 646 | 19 981 | 475 | 828 | 1 303 | 9 810 | 11 474 | 21 284 | 4 729,78 |
| 3 | KIVAKO | 1,00 | 1 803 | 3 072 | 4 875 | 193 | 232 | 425 | 1 996 | 3 304 | 5 300 | 5 300,00 |
| 4 | MATEMBE | 2,00 | 10 018 | 16 107 | 26 125 | 226 | 428 | 654 | 10 244 | 16 535 | 26 779 | 13 389,50 |
| TOTAL | | 11,00 | 33 046 | 47 660 | 80 706 | 1 421 | 2 287 | 3 708 | 34 467 | 49 947 | 84 414 | 7 674,00 |

Source : Nos enquêtes sur le terrain, décembre 2020.

Au vue de ce tableau, nous constatons que les quatre sites de déplacés internes sont très surpeuplés, avec des proportions inquiétantes de densité : moyenne de 7.674 habitants au Km². Cette densité est de loin supérieure à la moyenne nationale (35 habitants/Km²) et la moyenne provinciale (157 habitants au Km²). Elle dépasse ou est en concurrence avec les grandes villes du pays : Kinshasa (1.300 habitants au Km²), Lubumbashi (2.441 habitants au Km²), Kisangani (974 habitants au Km²), Matadi (4.004,65 habitants au Km²), Boma

¹³ Dans la zone, un stère de bois varie entre 10 et 12 \$us.

¹⁴ KALU Institute, Module 9 – Perspectives genre et axes transversale, Unité 3 sur l'environnement, Promotion de juin 2019.

¹⁵ Idem

(5.739,09 habitants au Km²)¹⁶, Goma (15.605,61 habitants au Km²) et Butembo (4.919 habitants au Km²)¹⁷. En RDC, la population urbaine croît beaucoup plus vite, suite à l'urbanisation et à l'exode rural¹⁸. Ce dernier occasionne le morcellement des parcelles : à certains endroits dans la ville de Goma, par exemple, des concessions ordinaires (20 X 25 m) sont subdivisées en deux ou trois parcelles, avec des maisons habitées par des familles nombreuses.

Dans ce contexte de surpeuplement, les populations de la zone d'étude sont coincées dans une bande de largeur de près de 10 Km (à vol d'oiseau), entre la zone forestière insécurisée (à l'ouest) et le Parc National des Virunga (à l'Est) ; une aire protégée où les activités humaines (agriculture, coupe de bois,...) sont interdites par la loi. Une forte présence humaine dans ces agglomérations affecte cette aire protégée, notamment par l'agriculture itinérante sur brûlis et le braconnage.

4.6.2. Essai d'analyse de la capacité de charge

Dans le dictionnaire de la diversité biologique et de la conservation de la nature, Patrick Triplet (2015) reconnaît que le calcul de la capacité de charge (appelé également capacité porteuse) est délicat, voire impossible, à déterminer dans les zones naturelles.

Pour le cas de notre zone d'étude, considérant la densité humaine (7.674 habitants au Km²), le rendement agricole¹⁹, la superficie moyenne des terres arables (estimée à 50 X 50 m par ménage) et la croissance démographique provinciale (3,5% par an), il s'avère que les sites de déplacés internes sont surpeuplés, les terres à cultiver insuffisantes et donc surexploitées, avec une incidence sur le rendement agricole de plus en plus faible entraînant ainsi l'insécurité alimentaire (moyenne d'un repas par jour) et le faible revenu journalier inférieur ou égal à 1 \$us par actif personne.

De ces informations, on peut bien déduire que les moyens de subsistance disponibles dans la zone ne sont pas suffisants pour répondre, de manière digne, aux besoins vitaux des populations. La pauvreté est donc au rendez-vous, au détriment de l'environnement.

4.7 Analyse des parties prenantes dans la zone d'étude

Après avoir analysé les problèmes environnementaux, nous avons amené les enquêtés à jeter un regard critique sur les parties prenantes ou les acteurs. Ces derniers sont des personnes physiques ou morales qui pourraient avoir un impact positif ou négatif sur l'environnement de la zone. Par la suite, les enquêtés ont formulé des propositions pour améliorer le rôle de ces acteurs en faveur de la gestion durable de l'environnement.

Ainsi, trois principales questions ont été posées aux déplacés internes et aux ONG humanitaires : (i) *Qu'est-ce qu'on aurait dû faire pour mieux protéger l'environnement ?* ; (ii) *Quels sont les acteurs de protection de l'environnement dans votre site* » ; et (iii) *Quels sont les acteurs dont les activités détruisent l'environnement ?*

Pour ce faire, la matrice d'influence et d'importance a permis de dégager la liste des acteurs : (i) *Plus influents et plus importants*, (ii) *Plus influents et moins importants* ; et (iii) *Plus importants et moins influents*. Les acteurs moins influents et moins importants ne sont pas énumérés dans ce travail car, ils font partie de la grande masse d'intervenants n'ayant pas de lien direct avec la problématique traitée.

¹⁶ PNUD, Évaluation institutionnelle des entraves et besoins pour l'intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans la Planification Provinciale, 2019-2020.

¹⁷ Division Provinciale de l'Intérieur du Nord-Kivu, Rapports annuels des entités, 2019

¹⁸ Ministère de l'énergie, Rapport national « Énergie durable pour tous à l'horizon 2030 » - Programme national et stratégie (Août 2013).

¹⁹ Manioc : 4 à 6 tonnes par ha; Maïs : 800 à 1.200 Kg par ha; Haricot : 400 à 600 Kg par ha.

4.7.1 Acteurs plus influents et plus importants

Ce sont des acteurs nécessaires pour la réalisation des activités et dont l'influence favorise la mobilisation des autres acteurs ; voire des ressources en faveur de l'intervention humanitaire. Les enquêtés ont ainsi identifié les acteurs suivants et leurs rôles tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6. Acteurs plus influents et plus importants dans la zone d'étude

| N° | Acteurs | Rôle et impact sur l'environnement de la zone | Stratégie d'amélioration |
|----|---|---|--|
| 1 | Groupes cibles | Appropriation des actions menées et auto-mobilisation communautaire : les populations d'accueil et déplacées (regroupés ou non en structures communautaires) sont les acteurs clés dans le processus de protection de l'environnement. Convaincues de l'action grâce à l'éducation environnementale, elles se mettront à l'œuvre et entraîneront d'autres groupes cibles à faire de même ; tout en bannissant les mauvaises pratiques environnementales : feu de brousse, déboisement, ... | Intégrer le diagnostic et l'éducation environnementale dans les interventions humanitaires. |
| 2 | Les ONG humanitaires nationales et internationales. | Accompagnement technique et financier : Les organisations humanitaires nationales et internationales jouent un rôle très déterminant auprès des déplacés internes : assistance en vivres et en non vivres. Elles bénéficient de la confiance des groupes cibles. | Doter les organisations des ressources techniques et financières nécessaires pour intégrer le volet « Protection de l'Environnement » dans leur plan d'action humanitaire. Que les ONG internationales entretiennent des partenariats avec les ONG locales basées dans la zone pour le volet environnemental en vue de pérenniser l'action. |

4.7.2 Acteurs plus influents et moins importants

Pour la réalisation des activités, l'implication de ces acteurs n'est pas nécessaire. Par contre, leur positionnement (bien exploité ou mal exploité) a de l'influence sur la réussite ou l'échec de l'intervention humanitaire.

Tableau 7. Acteurs plus influents et moins importants dans la zone d'étude.

| N° | Acteurs | Rôle et impact sur l'environnement de la zone | Stratégie d'amélioration |
|----|-----------------------|---|--|
| 1 | Écoles et Églises | Démonstration : Fréquentées par plusieurs personnes à une longue période, les écoles et les églises sont des lieux de démonstration – apprentissage. | Doter les écoles et les églises des pépinières d'arbres avec essences forestières à croissance rapide. Amener les écoles et les églises à aménager les champs de démonstration. |
| 2 | Structures sanitaires | Sensibilisation des populations, surtout les femmes : Le message vers les groupes cibles devra faire le lien entre la santé et l'environnement, en insistant sur les règles d'hygiène, d'assainissement, ... | Doter les formations médicales des outils nécessaires de sensibilisation et formation sur la santé et l'environnement. |
| 3 | Médias | Sensibilisation et mobilisation populaire : les radios communautaires suivies dans la zone sont des outils importants pour renforcer la mobilisation communautaire autour de l'action et l'innovation environnementales. | Prévoir dans la stratégie d'éducation environnementale le recours aux émissions radiodiffusées régulières, avec des messages compatibles à leurs besoins. |

4.7.3. Acteurs plus importants et moins influents

Ce sont les parties prenantes dont la présence est vivement souhaitée pour la mise en œuvre des activités.

Tableau 8. Acteurs plus importants et moins influents dans la zone

| N° | Acteurs | Rôle et impact sur l'environnement de la zone | Stratégie d'amélioration |
|----|---|--|--|
| 1 | Services techniques de l'État | Régulation des activités des acteurs non-étatiques : Fournir des orientations techniques conformément aux lois du pays et accorder certaines facilités aux ONG. | Associer les services concernés (Développement rural, Agriculture, Pêche et Élevage, Environnement) dans la mise en œuvre des activités. |
| 2 | Les autres intervenants en dehors de la zone. | Échange d'expériences : les intervenant de la zone peuvent mutualiser leurs expériences avec d'autres ONG nationales et internationales œuvrant ailleurs au Nord-Kivu et en RDC pour se renforcer mutuellement dans la cohabitation thématique « Assistance humanitaire et Protection de l'Environnement ». | Possibilités d'utiliser le cadre existant OCHA et à travers les Clusters afin de mieux valoriser les leçons apprises. |

L'intégration de l'environnement dans l'assistance humanitaire devra prendre en compte ces différents acteurs dans le cycle du projet d'aide d'urgence.

4.8 Vérification des hypothèses

Les informations obtenues par notre recherche nous amène à vérifier les hypothèses de la manière suivante :

Hypothèse n° 1 :

Lors des interventions d'urgence, les ONG humanitaires privilégieraient les pratiques durables pour limiter la déforestation et protéger ainsi l'environnement dans leurs zones de travail.

Interrogées à ce sujet, les organisations humanitaires BOAD et Christian Aid, intervenant à Luofu, Kikuvo, Kivako et Matembe, affirment qu'elles se préoccupent plus de la distribution de l'aide humanitaire en vivres et non vivres. Les pratiques environnementales limitant la déforestation ne font pas partie de leur plan de travail.

Cette situation est confirmée par les déplacés internes dans les agglomérations cibles lorsqu'ils évoquent les problèmes de déforestation (66,04% des cas exprimés), d'inaccessibilité des terres arables (19,81 %) et de divagation des animaux (14,15%) ; facteurs de fragilité des moyens de subsistance des populations dans la zone d'étude.

Ceci est évidemment contraire à l'éthique humanitaire, tel que stipulé plus haut, notamment à travers le Code de conduite pour le mouvement international de la Croix Rouge et pour les organisations humanitaire publié en 1994 (cf. article 8) ; le principe de « ne pas nuire », la norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité publiée en 2015, spécialement aux engagements 3 et 9. Aussi, cette pratique des ONG humanitaires de la zone viole le principe sphère sur la protection de l'environnement et la loi de la RDC relative aux principes fondamentaux sur la protection de l'environnement²⁰.

L'assistance humanitaire devrait donc tenir compte de l'environnement afin d'assurer la durabilité du milieu de vie des populations assistées et des populations d'accueil.

De ce qui précède, la première hypothèse est infirmée.

²⁰ Nous reviendrons sur cette loi dans le chapitre 5 plus bas.

Hypothèse n° 2 :

Pour encourager les bonnes pratiques de réduction de la déforestation et des autres dégâts environnementaux, les ONG humanitaires disposeraient de politique environnementale qui dicte la ligne de conduite pour une assistance humanitaire respectueuse de l'environnement.

Les échanges avec l'organisation BOAD (ONG nationale) et Christian Aid (ONG internationale) révèlent que ces organisations humanitaires n'ont pas de politique environnementale. Les actions environnementales ne sont pas envisagées en amont lors de la planification et font défaut dans les exigences de donateurs humanitaires.

En consultant le plan de réponse humanitaire 2020 de la RDC, nous avons noté que, même la communauté humanitaire au niveau national ne fait pas de la protection de l'environnement sa préoccupation. Selon ce plan, la communauté humanitaire serait restée mobilisée pour²¹ : (i) répondre aux besoins vitaux des personnes affectées par des mouvements de population, des épidémies ou en situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguë ; (ii) améliorer les conditions de vie des personnes ayant perdu leurs biens ou moyens d'existence suite à un choc et ayant un accès limité aux services essentiels de base tels que l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la santé ou l'éducation ; (iii) améliorer l'environnement protecteur des personnes à risque de violations de leurs droits humains.

Parlant de l'environnement protecteur, le plan humanitaire 2020 pour la RDC fonde son action sur trois objectifs ; à savoir : (i) Prévenir et atténuer les risques liés à l'insécurité, aux conflits armés et aux violations du droit international humanitaire (DIH) et des droits humains qui pèsent sur les populations dans les zones d'origine, de déplacement, de retour ou réinstallation ; (ii) Améliorer la réponse aux besoins de protection des survivant(e)s des violations du DIH et des droits humains et leur accès à l'assistance, la justice, la compensation, la réhabilitation et la restitution dans les zones d'origine, de déplacement et de retour ou réinstallation ; et (iii) Renforcer les efforts pour trouver des solutions durables aux déplacements prolongés. Comme on peut le constater, les actions prévues touchent les aspects d'accompagnement juridique et judiciaire, la prévention et la sensibilisation sur la protection des droits humains et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

Ainsi, on note qu'aucun axe d'intervention ne prévoit la protection de l'environnement naturel. Pourtant, il vaut mieux prévenir les catastrophes que de les gérer. D'où, la nécessité d'anticiper sur la gestion durable de l'environnement dans la conception, la formulation et la mise en œuvre des projets humanitaires.

De ce qui précède, nous infirmons également la deuxième hypothèse.

²¹ Plan de réponse humanitaire 2020 – République Démocratique du Congo, Page 5.

5 Conclusion et recommandations (ou message principal)

Dans ce travail, nous avons évoqué la préoccupation majeure de la destruction de l'environnement par la présence massive et prolongée des déplacés internes dans les milieux d'accueil. Il est important de mettre en place des mécanismes susceptibles de rendre les déplacés internes et les organismes humanitaires, des citoyens respectueux de la nature. Pour ce faire, deux principales voies sont suggérées : (i) les priorités environnementales dans l'assistance humanitaire et (ii) la politique environnementale pour toute organisation humanitaire.

5.1. Priorités environnementales dans l'assistance humanitaire

Le plan humanitaire pour une zone devrait désormais tenir compte de l'interdépendance des objectifs humanitaires et environnementaux. Ainsi, les priorités environnementales suivantes devraient faire partie des opérations d'assistance aux déplacés :

1. L'évaluation des risques environnementaux

Il est recommandé une évaluation préalable (ou, à la limite, lors des premières interventions) des risques possibles par une étude minutieuse d'impact social et environnemental dans les sites d'intervention. Cette étude devra toucher différents volets de protection, notamment : (i) la sécurité alimentaire et nutrition ; (ii) l'approvisionnement en eau, assainissement et promotion de l'hygiène ; (iii) les abris et habitat ; etc. dans une vision holistique de pérennité environnementale. Ainsi, le projet d'assistance à mettre en place pourra jouer le rôle de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, à travers différentes opérations humanitaires.

2. L'éducation environnementale adaptée au contexte de la zone d'intervention

Celle-ci devrait accompagner toute action humanitaire. Il s'agirait de prévoir et de mener une série d'activités de sensibilisation et de formation afin de fournir à différentes catégories socio-professionnelles l'information nécessaire pour promouvoir les attitudes et les comportements responsables, susceptibles de guider les différents acteurs (y compris les déplacés internes) dans l'utilisation correcte des ressources naturelles du milieu d'accueil.

3. La promotion de l'agriculture familiale durable

Le déboisement intense, l'insuffisance des terres arables et la surexploitation des espaces disponibles ont une incidence sur la disponibilité alimentaire dans les sites de déplacés internes. Ces derniers se trouvent devant un dilemme du nombre élevé des bouches à nourrir alors que les espaces agricoles sont insuffisants et de plus en plus infertiles. La réponse humanitaire devrait évoluer vers le relèvement communautaire en vulgarisant les techniques agricoles respectueuses de l'environnement, rendant ainsi l'exploitation agricole durable, tout en rentabilisant les petites exploitations agricoles encore disponibles.

L'agroécologie semble répondre à cette orientation car, elle permet de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement et en améliorant les performances environnementales (Wikipédia).

Dans la même démarche, l'installation des étables dans les ménages de déplacés et les familles d'accueil permettrait de stabiliser les bêtes, de rentabiliser la bouse et, par ricochet, le fumier au profit de la restauration des sols dans les champs familiaux.

4. L'économie de l'énergie domestique

Comme évoqué plus haut, la dépendance totale au bois-énergie fait perdre annuellement 221,08 ha de forêt. L'action humanitaire devrait donc tenir compte de l'économie de l'énergie dans la cuisson par l'introduction de deux approches, à savoir : le biogaz et les foyers améliorés, selon les cas. Ces deux approches sont moins coûteuses, accessibles et adaptées au monde rural. L'utilisation du biogaz permet de se passer du bois et de n'utiliser que les déchets domestiques ainsi que les excréta animaux et humains pour produire de l'énergie. Tandis que le foyer amélioré permet d'économiser le bois-énergie jusqu'à 50%.

Pendant qu'à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, le taux d'adoption des foyers améliorés a atteint 87,7% (WWF, 2016), les agglomérations de Luofu, Kikuvo, Kivako et Matembe utilisent encore le foyer traditionnel à trois pierres, occasionnant ainsi d'énormes pertes en bois de chauffe. Pourtant, ces agglomérations sont aussi proches du Parc National des Virunga et constituent donc une menace contre cette aire protégée de renommée mondiale.

Les mesures d'économie de l'énergie devraient être accompagnées en amont par une action compensatoire de reboisement, conformément à l'article 52 de la loi n° 011/2002 du 29 Août 2002 portant Code forestier : « Tout déboisement doit être compensé par un reboisement équivalent, en qualité et en superficie, au couvert forestier initial réalisé par l'auteur du déboisement ou à ses frais ». Le partenariat entre les ONG humanitaires et les ONG locales environnementales pourront faciliter cette opération pourvu que les ONG humanitaires prévoient une ligne budgétaire pour cette fin.

5.2. Politique environnementale dans l'assistance humanitaire

Une politique est un document qui fixe les grandes orientations et des directives à suivre par une entité ou une organisation dans un secteur précis.

Au regard des résolutions prises lors des conférences des Nations Unies sur l'environnement tenues respectivement à Stockholm en 1972 et à Rio de Janeiro en 1992, la République Démocratique du Congo s'est dotée de la loi n° 11/009 du 09 Juillet 2011 portant Principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. L'article 4 de cette loi stipule que : « ...Les organismes publics et privés créent en leur sein une fonction relative au suivi de la gestion environnementale de leurs secteurs d'activités respectifs ». Cette disposition légale concerne tous les acteurs y compris les organisations humanitaires.

Ces organisations sont donc encouragées à se doter, chacune, de la Politique environnementale qui présente l'analyse du contexte environnemental et les options prises pour la protection de l'environnement de la zone de travail, en fonction des résultats d'étude préalable, tel que recommandé à la section 5.1.1 ci-dessus. De ce fait, le Bureau OCHA devrait se doter d'un service d'audit environnemental qui servirait de faire « l'examen interne, systématique, périodique et objectif des pratiques de gestion de l'environnement au sein des organisations humanitaires »²².

²² Martin YELKOUNI, Ph. D., 2021. MOOC sur l'environnement et le développement durable – Comprendre et analyser les enjeux de développement durable – Module 4 : Les outils du développement durable.

6. Annexes

6.1. Liste des acronymes

Les acronymes suivants sont utilisés dans ce mémoire :

- **AFDL** : Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre
- **BOAD** : Bureau Œcuménique d'Appui au Développement
- **CCNUCC** : Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- **CENADEP** : Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire
- **COVID-19** : Coronavirus
- **DG-ECHO** : Direction Générale de l'Aide Humanitaire de l'Union Européenne
- **DIH** : Droit International Humanitaire
- **FDLR** : Front Démocratique pour le Libération du Rwanda
- **GD** : Groupe de discussion
- **MCIAH** : Master en Coopération Internationale et Aide Humanitaire
- **OCHA** : Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies
- **ODD** : Objectifs de Développement Durable
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **ONU** : Organisation des Nations Unies
- **PAL** : Programme d'Actions Locales
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **PNVi** : Parc National des Virunga
- **RCD** : Rassemblement Congolais pour la Démocratie
- **RDC** : République Démocratique du Congo
- **REDD+** : Réduction des Émissions dues à la Déforestation et la Dégradation
- **Réseau CREF** : Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Écosystèmes Forestiers
- **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture

6.2 Glossaire

Les concepts clés, couramment utilisés dans ce mémoire, méritent plus de clarifications.

▪ Agroécologie

Démarche scientifique relative aux phénomènes biologiques qui combine développement agricole et protection/régénération de l'environnement naturel. Elle est à la base d'un système global de gestion d'une agriculture multifonctionnelle et durable, qui valorise les agro- écosystèmes, optimise la production et minimise les intrants. Elle cherche à résoudre des problématiques environnementales telles que le stockage et le traitement des fumiers, la conservation des sols et la gestion des fertilisants, des pesticides et de l'eau. (Wikipédia).

▪ Aire protégée

Espace clairement défini au plan géographique, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux et autres moyens effectifs, pour mettre en œuvre la conservation à long terme de la nature, en y associant les services rendus par les écosystèmes et les valeurs culturelles (UICN). La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) définit une aire protégée comme « toute zone géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation ». ²³

²³ Patrick Triplet, 2015. Dictionnaire de la diversité biologique et de la conservation de la nature. p 25.

- **Changement climatique**

Appelé aussi réchauffement global ou planétaire, le changement climatique est un phénomène d'augmentation des températures moyennes des océans et de l'atmosphère, au niveau planétaire, depuis une soixantaine d'années, en raison de la libération dans l'atmosphère de gaz à effets de serre (GES), notamment du CO₂ et du méthane, en résultat de la combustion d'énergies fossiles depuis le début de la révolution industrielle. L'ozone troposphérique est également considérée comme posant un problème²⁴.

- **Déboisement** (déforestation)

Pratique consistant en la coupe de la végétation arborée, qu'il s'agisse de forêts ou de boisements ouverts, voire de formations ligneuses dégradées où ne subsistent plus que des arbustes et des arbres isolés. Le déboisement est généralement justifié par la défriche des terres ainsi récupérées. Il peut aussi résulter du surpâturage ou encore de la surexploitation du bois de chauffe. Le déboisement est souvent suivi d'une érosion des sols, les rendant infertiles en l'espace de quelques années et provoquant des glissements de terrains et des surcharges au niveau des cours d'eau. (Wikipédia).

- **Déplacés internes**

Ce sont des personnes (hommes, femmes et enfants) qui sont forcées de fuir leur lieu habituel/traditionnel de vie courante vers un autre lieu jugé plus sécurisé, tout en demeurant dans leur propre pays. Elles sont aussi appelées « personnes **déplacées** dans leur propre pays » (Wikipédia).

- **Environnement**

L'environnement est tout ce qui nous entoure. C'est l'ensemble des éléments naturels et artificiels au sein duquel se déroule la vie humaine. C'est aussi l'ensemble des conditions naturelles et culturelles qui peuvent agir sur les organismes vivants et les activités humaines. La protection de l'**environnement** consiste à prendre des mesures pour limiter ou supprimer l'impact négatif des activités de l'homme sur son **environnement**. (Wikipédia).

- Dans le contexte de ce travail, nous mettons un accent particulier sur la forêt, la terre et le lac Édouard dans et autour du Parc National des Virunga.

- **Réponse humanitaire**

C'est l'ensemble d'actions urgentes destinées à apporter assistance aux personnes victimes de violences de conflits armés ou des catastrophes naturelles ayant placé ces personnes dans une situation de vulnérabilité partielle ou totale. Le but de cette assistance est de sauver les vies humaines en détresse (Wikipédia).

²⁴ Idem. p 134.

6.3 Sources

Les sources d'informations pour ce travail sont essentiellement les ouvrages, les conventions internationales, les lois nationales, les rapports, projets et cours d'enseignement, le documentaire, les sites web, les rapports de bureaux administratifs au Nord-Kivu. La bibliographie ci-dessous fournit davantage les détails.

6.4 Bibliographie

- Association Sphère. *Le manuel Sphère: La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, quatrième édition, Genève, Suisse, 2018. 508 pages.
- CENADEP, 2004. Atelier national sur l'exploitation des ressources naturelles pour le Développement de la RD Congo. Centre Lasallien de Kinshasa-Kintambo, du 26 au 28 Juillet 2004.
- Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2015. Accord de Paris sur les changements climatiques, FCCC/CP/2015/L.9. Paris. 39 pages.
- Dossier Thématique NE 16, Évaluation Conjointe de l'Aide d'Urgence au Rwanda : Conclusions et Recommandations Principales de l'Étude III, Overseas Development Institute, London, 1996.
- Geert Lejeune, Françoise Ansay (WWF BE), Mone Van Geit et Thierry Lusenge (WWF RDC), 2013. ECOMakala : Répondre à la demande énergétique pour protéger les forêts du Parc National des Virunga au Nord-Kivu (RDC) et lutter contre la pauvreté. 36 pages.
- https://www.google.fr/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fmairie-villeneuveelariviere.fr%2Faccueil%2Fagenda-21%2Fdeveloppement-durable-schema%2F&psig=AOvVaw25tM8OOWJ_sfsOLQkRiao5&ust=1610015664269000&source=images&cd=vfe&ved=0CAkQjhxqFwoTCKiyi9SNh-4CFQAAAAAdAAAAABAF
- Institut National de la Statistique, 2018. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) MICS-Palu, RDC2018-2018. Résumé du rapport. 8 pages.
- J-P MIZINZI, P.VALETTE, 2016. WWF-ECOMAKALA+ : Impact des foyers améliorés dans la Province du Nord-Kivu. Bukavu-Bruxelles, inédit. 56 pages.
- Jan Miachael Vakily, 1989. Les pêches dans la partie zaïroise du Lac Idi Amin : Analyse de la situation actuelle et potentiel de développement. Kinshasa, inédit. 19 pages.
- Jason K. Stearns et Christoph Vogel, 2015. Cartographie des groupes armés dans l'Est du Congo. New-York, Centre de coopération internationale. 12 pages.
- Journal officiel de la République Démocratique du Congo, 2002. Code forestier - Loi n° 011/2002 du 29 Août 2002. Kinshasa, Centre Protestant d'Éditions et de Diffusion. 38 pages.
- Journal officiel de la République Démocratique du Congo, 2002. Loi n° 11/009 du 09 Juillet 2011 portant Principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement en République Démocratique du Congo. Kinshasa, numéro spécial. 32 pages.
- KALU-MCIAH. Perspectives genre et approches transversales : Module 9 sur l'environnement. Promotion de juin 2019.
- Ministère de l'Environnement et Développement Durable - Coordination nationale REDD, 2016. Standards nationaux sociaux et environnementaux REDD+ de la RDC - version finale. Kinshasa, inédit. 20 pages.
- Ministère de la Santé Publique et Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, 2017. ATLAS 2017 : Accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement pour les communautés rurales et périurbaines de la République Démocratique du Congo, Kinshasa, inédit. 112 pages.
- Nicolas SHUKU ONEMBA, 2001. L'impact de conflits armés sur les écosystèmes forestiers et les parcs nationaux en RDC.
- OCHA, 2020. Note d'information humanitaire pour la Province du Nord-Kivu. 2 pages.
- OCHA, 2020. Plan de réponse humanitaire – République Démocratique du Congo. Cycle de programmation humanitaire 2020. 120 pages.
- Organisations des Nations Unies, 2019. Rapport sur les objectifs de développement durable. 40 pages.

- PAL, Projet de conservation et réhabilitation des écosystèmes forestières du Nord-Kivu, 1997.
- Pascal MASILYA MULUNGULA, 2011. L'avenir de la pêche au Lac Kivu (RD Congo) : Que faire de *Lamprichthys tanganicanus*, un poisson récemment introduit au Lac Kivu ? Unité d'Enseignement et de Recherche en Hydrobiologie Appliquée (UERHA), Département de Biologie-Chimie/ISP Bukavu, Thèse de doctorat en Sciences (Biologie), Université de Namur. 432 pages.
- Patrick Triplet, 2015. Dictionnaire de la diversité biologique et de la conservation de la nature. 722 pages.
- PNUD, 2000. Profil économique de la Province du Nord-Kivu : De la crise vers une croissance durable pour une meilleure mise en œuvre de la 3^{ème} Composante du Programme STAREC – Relance économique. Goma, inédit. 236 pages.
- PNUD, Processus de Planification Nationale d'Adaptation en RDC, 2019-2020
- Samantha Brangeon, 2019. La prise en compte des enjeux environnementaux par les ONG – Étude de cas de Humanité & Inclusion. 24 pages.
- TERRY GEORGE et Paul RUSABAGIRA. (Juillet 1994). Hôtel Rwanda. Royaume Uni, Afrique du Sud et Italie en association avec The Industrial Development Cooperation of South Africa.
- WWF, 2016. Rapport sur le test de cuisson.

6.5 Illustration de la déforestation par la carbonisation

Le séjour sur le terrain a été une occasion de constater les conditions environnementales dans les sites de déplacés. La photo ci-dessous démontre, par exemple, la déforestation par la carbonisation à Matembe.



©Photo Angelus PALUKU MUDOGO, décembre 2020

Déboisement et carbonisation à Matembe

6.6 Lieux concernés par l'étude

L'étude s'est déroulée dans la Province du Nord-Kivu, à l'Est de la République Démocratique du Congo, particulièrement dans quatre (4) agglomérations d'accueil des déplacés internes, en Territoire de Lubero : Luofu, Kikuvo, Kivako et Matembe.

La carte ci-dessous visualise la zone d'étude :

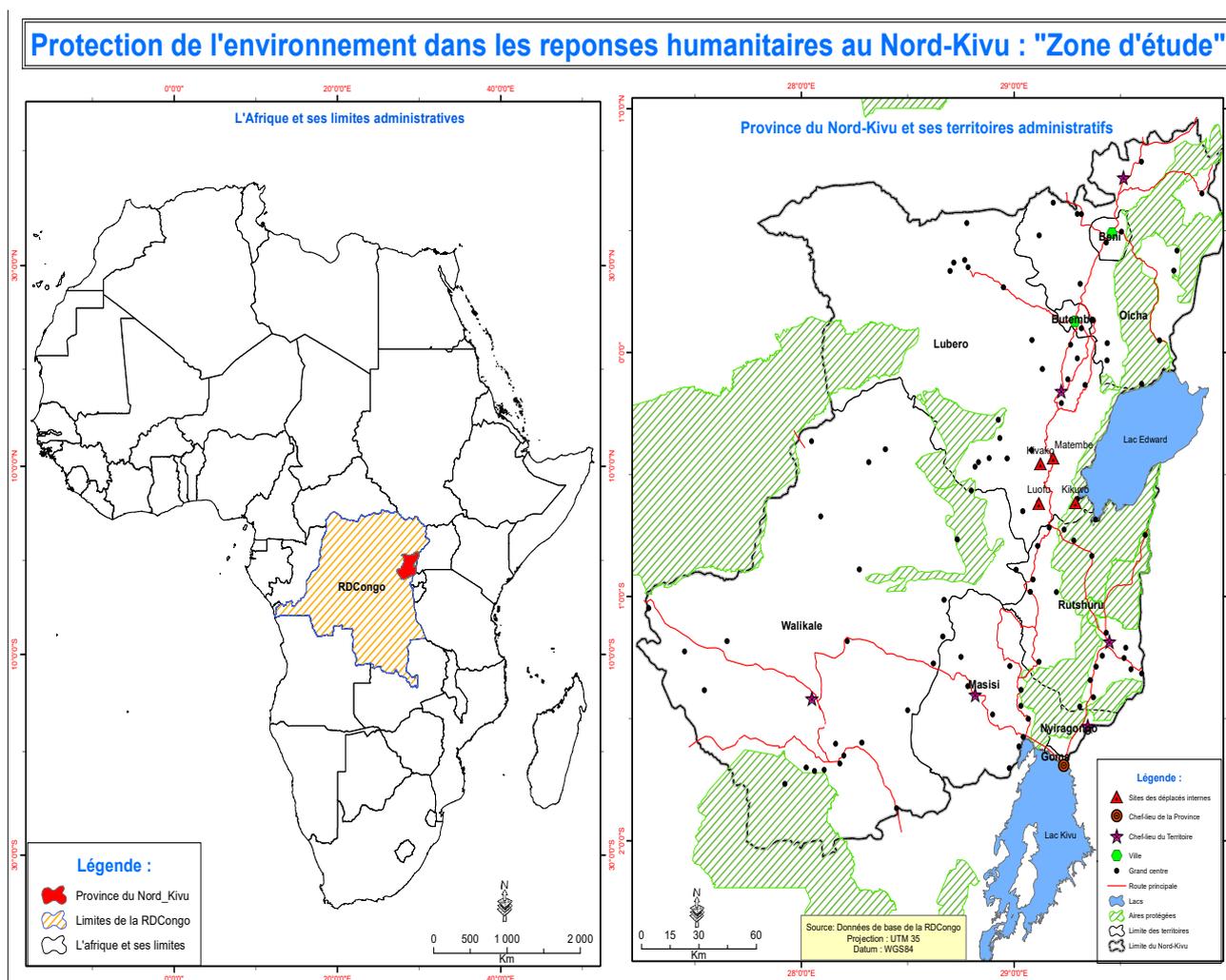


Figure 1. Carte de la zone d'étude, Janvier 2021

Les sites de déplacés de Luofu, Kikuvu, Kivako et Matembe sont tous situés dans le territoire de Lubero et mentionnés en petits triangles rouges.

Avec une superficie de 18.096 Km², Lubero fait partie de six (6) Territoires de la Province du Nord-Kivu (59.631 Km²) et représente 30,35% de la superficie provinciale. Ce territoire compte quatre (4) Entités Territoriales Décentralisées dont les chefferies de Bamate, Batangi et Baswagha ainsi que le Secteur de Bapère.

Les quatre (4) sites des déplacés internes sont situés dans la chefferie de Bamate (Luofu), de Batangi (Kikuvu, Kivako et Matembe).

6.7 Guides d'entretien

Guide d'entretien avec les déplacés internes

Madame, Monsieur,

Nous sommes étudiant de KALU Institute Espagne et résidant en République Démocratique du Congo. Dans le cadre de nos recherches de Master en Coopération internationale et Aide humanitaire, nous voudrions comprendre comment protégez-vous l'environnement dans votre milieu d'accueil. C'est pourquoi, nous sollicitons votre temps afin de répondre aux questions ci-dessous.

Nous nous engageons à respecter votre point de vue, votre dignité et ne pas divulguer les informations que vous nous aurez livré individuellement.

Merci pour votre disponibilité.

Identification de l'enquêté (e) :

- Prénom, Nom et Post nom :
- Sexe :
- État-civil :
- Taille de la famille : personnes dontfilles.
- Lieu de provenance :
- Date de départ :
- Lieu de refuge :
- Date d'arrivée au lieu de refuge :

Question 1 : Qu'est-ce qui vous a poussé à quitter votre milieu pour vous retrouver dans ce site des déplacés ? (Faites une description détaillée de l'événement)

Question 2 : Quel est votre compréhension du concept « environnement » ?

Question 3 : Selon vous, comment aviez-vous pris en compte la protection de l'environnement dans votre site d'accueil ?

Question 4 : A l'inverse, quels sont les aspects qui ont été omis pour une prise en compte efficace de l'environnement ? Veuillez expliquer

| N° | Aspect non pris en compte | Pourquoi cela est-il arrivé | Quelles sont les conséquences |
|----|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |

Question 5 : Qu'est-ce qu'on aurait dû faire pour mieux protéger l'environnement ?

Question 6 : Quels sont les acteurs de protection de l'environnement dans votre site ?

| N° | Acteur (Personnes morales ou physiques) | Qu'est-ce qu'il fait ? (activités) | Quel impact sur l'environnement (Positif) | Comment améliorer son travail pour mieux protéger l'environnement ? |
|----|--|---------------------------------------|--|---|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |

Question 7 : Quels sont les acteurs dont les activités détruisent l'environnement dans votre site ?

| N° | Acteur (Personnes morales ou physiques) | Qu'est-ce qu'il fait ? (activités) | Quel impact sur l'environnement (négatif) | Comment peut-on l'amener au respect de l'environnement ? |
|----|--|---------------------------------------|--|--|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |

Question 8 : Avez-vous un autre commentaire sur le sujet de notre entretien ?

Guide d'entretien avec les organisations humanitaires

Madame, Monsieur,

Nous sommes étudiant de KALU Institute Espagne et résidant en République Démocratique du Congo. Dans le cadre de nos recherches de Master en Coopération internationale et Aide humanitaire, nous voudrions comprendre comment protégez-vous l'environnement dans l'assistance humanitaire. C'est pourquoi, nous sollicitons votre temps afin de répondre aux questions ci-dessous.

Nous nous engageons à respecter votre point de vue, votre dignité et ne pas divulguer les informations que vous nous aurez livré individuellement.

Merci pour votre disponibilité.

Identification de l'enquêté (e) :

- Prénom, Nom et Post nom :
- Sexe :
- Organisation :
- Position :
- Zone d'intervention au Nord-Kivu :
- Date de démarrage des actions humanitaires dans la région

Question 1 : Quel est votre compréhension du concept « environnement » ?

Question 2 : Avez-vous une politique environnementale ? Si oui, pouvez-vous le partager avec nous ?

Question 3 : Comment tenez-vous compte de la protection de l'environnement dans vos interventions ?

Question 4 : Selon vous, quelles sont les insuffisances dans la prise en compte efficace de l'environnement ? Veuillez expliquer

| N° | Aspect non pris en compte | Pourquoi cela est-il arrivé | Quelles sont les conséquences |
|----|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |

Question 5 : Qu'est-ce que vous auriez dû faire pour mieux protéger l'environnement ?

Question 6 : Quels sont les acteurs de protection de l'environnement dans votre zone d'intervention ?

| N° | Acteur (Personnes morales ou physiques) | Qu'est-ce qu'il fait ? (activités) | Quelle impact sur l'environnement (Positif ou négatif) | Comment améliorer son travail pour mieux protéger l'environnement ? |
|----|--|---------------------------------------|---|---|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |

Question 7 : Envisagez-vous une synergie avec ces acteurs pour améliorer vos interventions humanitaires ?

Question 8 : Quels sont les acteurs dont les activités sont de nature à détruire l'environnement dans votre zone d'intervention ?

| N° | Acteur (Personnes morales ou physiques) | Qu'est-ce qu'il fait ? (activités) | Quelle impact sur l'environnement (Positif ou négatif) | Comment peut-on l'amener au respect de l'environnement ? |
|----|--|---------------------------------------|---|--|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |

7. Annexes supplémentaires

Liste des enquêtés – déplacés internes à travers les quatre (4) sites d'enquêtes :

7.1. Site de Luofu

Déplacés contactés individuellement

| N° | Prénoms, Noms et Post-noms | Sexe | État-Civil | Lieu de provenance | Distance estimée à partir du site de Luofu | Période d'arrivée dans le site |
|----|-----------------------------|------|------------|--------------------|--|--------------------------------|
| 1 | ADOLPHINE KAVIRA | F | Marié | KIMAKA | 35 Km | Mai 2020 |
| 2 | Anita KAHINDO | F | Marié | KIMAKA | 35 Km | Mai 2020 |
| 3 | Anny KANYERE KAVUNGA | F | Marié | KANUNE | 35 Km | Mai 2020 |
| 4 | Charité KAHINDO MUSAVULI | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Mai 2020 |
| 5 | Charité KAVIRA SIKULIMOLO | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 6 | Consolée KATYA KAWALIMA | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Mai 2020 |
| 7 | Désanges KANYERE KALISHA | F | Marié | KANUNE | 35 Km | Avril 2020 |
| 8 | Elyse MUTALY | F | Marié | OICHA | 237 Km | Avril 2020 |
| 9 | Gentille KAHINDO MALYABWANA | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 10 | Jorime KANYERE SHAURI | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 11 | Josiane MASIKA HANAKITU | F | Veuve | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 12 | KAHAMBU BYASEKA | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 13 | KAHAMBU YALALA | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 14 | KATUNGU MALIRO | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 15 | KAVIRA MUKOHYA | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 16 | KAVIRA MUROMBI | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 17 | KYAKIMWA VUSUBUSEKA | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 18 | Machette KAVIRA | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |
| 19 | Tantine KAHINDO KIYANA | F | Marié | KATEKU | 43 Km | Avril 2020 |

Déplacés contactés en focus group en tant que comité des déplacés

| N° | Noms et post noms | Sexe | Fonction | Téléphone |
|----|-----------------------------|------|---|------------------|
| 01 | MUHINDO KALERE KING | M | Fonctionnaire Délégué | +243-976-300-666 |
| 02 | KAYENGA KIKANAVYA | M | Chef de localité Luofu / Kaisinga | +243-990-474-667 |
| 03 | MUMBERE MANIMB | M | Président du COGEP | +243-990-582-423 |
| 04 | KAMBALE MWANZIRE | M | IT poste de Santé Bwanga | +243-992-337-663 |
| 05 | KAVUO BASIMA FLORENCE | F | Vice-Présidente du comité des déplacés | +243-973-980-508 |
| 06 | KASEREKA BAYONGA | M | Président du Comité des déplacés | +243-975-039-119 |
| 07 | KAMBALE MATABISHI | M | Pdt de la société civile – Luofu | +243-990-598-173 |
| 08 | KAHAMBU BAHATI | F | Présidente du Comité du Mouvement des Populations | +243-810-994-165 |
| 09 | LWANZO SEKERAVIT | F | Service Femme & Famille | +243-993-537-517 |
| 10 | MUHINDO KATOTO Jean de Dieu | M | Chef des villages Katale/kikuvo | +243-974-058-610 |
| 11 | WANDABARUTI ROGER | M | Chef des villages Matembe | |
| 12 | KAMBALE KINYAGHA Luc | M | Chef coutumier | +243-993-571-384 |
| 13 | MUHINDO KITAMBALA | M | Révérend Pasteur 3 ^{ème} CBCA Matembe | +243-999-075-871 |
| 14 | KIHUNDU | M | Société Civile – noyau de Matembe | +243-972-987-894 |
| 15 | KITHINGA MAYUTO JOHN | M | Secrétaire Administratif du Quartier/Village Kivako | +243-892-338-222 |
| 16 | KAMBALE SIRIWAYO | M | Président du comité des déplacés | +243-851-306-371 |

7.2 Site de Kikuvo

| N° | Prénoms, Noms et Post-noms | Sexe | État-Civil | Lieu de provenance | Distance estimée à partir du site de Kikuvo | Période d'arrivée dans le site |
|----|---|------|-------------|--------------------|---|--------------------------------|
| 1 | Aimerance MASIKA TSONGO | F | Marié | BENI Mamové | 255 Km | Octobre 2019 |
| 2 | Antoinette KAHAMBU BAHATI | F | Marié | MWESO | 100 Km | Juillet 2017 |
| 3 | Benina KAVIRA SYAWI | F | Célibataire | MASISI | 150 Km | Décembre 2019 |
| 4 | Christophe BOSSE SAIDIYA | M | Marié | KIBIRIZI | 70 Km | Février 2020 |
| 5 | Devothe KYAKIMWA SYAVIRIKIRA | F | Veuve | KANZANZA | 25 Km | Septembre 2020 |
| 6 | Dimael KAMBALE KYANZANANI | M | Marié | KYUTO-BUSEKERA | 60 Km | Avril 2019 |
| 7 | Emery SUAUSWA MULEMBERYA | M | Veuf | MIRIKI | 40 Km | Mars 2020 |
| 8 | Enock KAKULE MULEMBERYA | M | Veuf | MIRIKI | 40 Km | Mars 2019 |
| 9 | Jean de Dieu MUHINDO KYAMUNDU | M | Marié | KIBIRIZI | 50 Km | Mars 2019 |
| 10 | Marie Goretti MASIKA MUNDEKE | F | Marié | BUALANDA | 70 Km | Juillet 2019 |
| 11 | Marie-Luc KITAMBALA (Famille d'accueil) | F | Célibataire | KIKUVO | 0 Km | Février 2019 |
| 12 | Samson KAMATHE NZALA | M | Marié | MIRIKI | 47 Km | Août 2018 |
| 13 | SHAGANDO BIRERE | M | Divorcé | MIRIKI | 47 Km | Décembre 2019 |

7.3 Site de Kivako

| N° | Prénoms, Noms et Post-noms | Sexe | État-Civil | Lieu de provenance | Distance estimée à partir du site de Kivako | Période d'arrivée dans le site |
|----|-----------------------------|------|-------------|--------------------|---|--------------------------------|
| 1 | Alphonsine KATUNGU MWINDIKI | F | Marié | KIBIRIZI | 45 Km | Août 2020 |
| 2 | Annociate KAHINDO KALENGYA | F | Marié | NYAMILIMA | 120 Km | Juin 2019 |
| 3 | Antoinette KAHINDO KALERE | F | Marié | NYAMILIMA | 120 Km | Juin 2019 |
| 4 | Augustin KAMBERE KALENGYA | M | Marié | KATEKU | 70 Km | Avril 2020 |
| 5 | Benjamin KASEREKA SYARATA | F | Marié | KANZANZA | 35 Km | Décembre 2020 |
| 6 | Charlotte KAHAMBU KAVIRA | F | Veuve | | - Km | Mai 2019 |
| 7 | Charmante KAHINDO LUKULIRWA | F | Célibataire | KIBIRIZI | 65 Km | Septembre 2020 |
| 8 | Collette KAHAMBU MAHABA | F | Marié | BUNYATENGE | 65 Km | Janvier 2020 |
| 9 | Emmanuel KAMBALE SIRIWAYO | F | Marié | NYAMILIMA | 120 Km | Mai 2020 |
| 10 | Espérance KAHINDO WALOLAKU | F | Marié | KAMANDI | 38 Km | Mai 2020 |
| 11 | Faustin KAMBERE VOSINIVANDU | M | Marié | LUSOGHA | 50 Km | Juin 2020 |
| 12 | Ghislaine KATUNGU KIGHOMA | F | Veuve | KIBIRIZI | 65 Km | Septembre 2020 |
| 13 | Gilbert KAMBALE MANZEKELE | M | Marié | OICHA | 230 Km | Juillet 2020 |
| 14 | Jeannette KAVIRA KATALIKO | F | Marié | LUSOGHA | 50 Km | Juin 2020 |
| 15 | Jérémie KAMBALE MAHESE | M | Marié | ERINGETI | 250 Km | Juin 2019 |
| 16 | Julienne KAHINDO MWENDAPOLE | F | Veuve | BAMBU | 75 Km | Novembre 2019 |
| 17 | Justine KAVUGHO MBUMBA | F | Veuve | KIBIRIZI | 40 Km | Juillet 2019 |
| 18 | Marc KAKULE MULYATA | M | Marié | BAMBU | 75 Km | Mai 2020 |
| 19 | Moïse MUHINDO KITSERE | M | Marié | MAIMOYA | 242 Km | Mars 2020 |
| 20 | Pascal KAKULE WALOLAKUMUNDU | M | Marié | KATEKU | 63 Km | Mai 2020 |
| 21 | Yvonne KAVUGHO KIKANATOWA | F | Marié | LUSOGHA | 50 Km | Juillet 2019 |

7.4 Site de Matembe

| N° | Prénoms, Noms et Post-noms | Sexe | État-Civil | Lieu de provenance | Distance estimée à partir du site de Matembe | Période d'arrivée dans le site |
|----|---------------------------------|------|------------|--------------------|--|--------------------------------|
| 1 | Anita KAVIRA KATEMBO | F | Marié | OICHA | 215 Km | Janvier 2020 |
| 2 | Anuarite KATUNGU KILEMBIRWA | F | Marié | BUNYATENGE | 70 Km | Mai 2020 |
| 3 | Bagad KAVUSA MUMBERE | M | Marié | BAMBU | 80 Km | Avril 2016 |
| 4 | Elias KINYA KAMBALE | M | Marié | BUSUMBA | - Km | Juillet 2018 |
| 5 | Emile KAYENGA KALINDERA | M | Marié | MUTONGO | - Km | Septembre 2020 |
| 6 | Ferdinand KABUYAYA KOMBI | M | Marié | OICHA | 215 Km | Août 2020 |
| 7 | Freddy KAMBALE KATSOPOLI | M | Veuf | BYANZE | 30 Km | Septembre 2020 |
| 8 | Ghislaine KANYERE MBOKO | F | Marié | MAVIVI | 195 Km | Août 2019 |
| 9 | Ghislaine KAVIRA MWAVITA | F | Marié | BYANZE | 30 Km | Juillet 2020 |
| 10 | Jackson KATEMBO KAVONO | M | Veuf | KANYATSI | 10 Km | Octobre 2020 |
| 11 | Jean Baptiste MBUSA MWANUHEHERE | M | Marié | KIMAKA | 55 Km | Juillet 2020 |
| 12 | Jeannine KATUNGU LUVAGHO | F | Marié | BUNYATENGE | 70 Km | Mars 2020 |
| 13 | Joseph KATEMBO LUKOO | M | Marié | KANZANZA | 30 Km | Novembre 2020 |
| 14 | Juleda KAVIRA KATAKA | F | Marié | BUNYATENGE | 215 Km | Octobre 2019 |
| 15 | Louise KAVIRA MWENGESHALI | F | Marié | OICHA | 215 Km | Juillet 2019 |
| 16 | Nguru MASUMBUKO MULAVI | M | Marié | LUSOGHA | 55 Km | Octobre 2020 |
| 17 | Sadiki MUHINDO SILUSAWA | M | Marié | OICHA | 215 Km | Novembre 2020 |
| 18 | Thierry KAKULE MULAVI | M | Marié | OICHA | 215 Km | Juin 2020 |
| 19 | Venant MUHINDO SIVANZIRE | M | Marié | MBAU | 200 Km | Décembre 2020 |
| 20 | ZAWADI KAMATE FATAKI | F | Marié | KISHARO | 125 Km | Juin 2020 |
| 21 | ZAWADI KASEREKA MATOFALI | M | Marié | LUSOGHA | 55 Km | Octobre 2020 |

Liste des enquêtés – Responsables d'ONG humanitaires

1. Nestor MUSUMBA MATHE, Coordonnateur de BOAD - Goma, ONG humanitaire nationale (+243-998-385-138)
2. Jackson SUNGAPAY, Chef de projet humanitaire (distribution des vivres) et de résilience auprès de Christian Aid - Goma, une ONG humanitaire internationale (+243-997-861-426 ou + 243-814-983-840).